

N° 27

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 2

I. — AFFAIRES ETRANGERES

Rapporteur spécial : M. Gustave HÉON.

(1) Cette commission est composée de : MM. Marcel Pellenc, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (4^e législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexes 2 et 3), 2011 (tome III), 2012 (tomes I et II) et in-8° 494.

Sénat : 26 (1971-1972).

Lois de finances. — Affaires étrangères - Relations culturelles internationales - Francophonie - Coopération technique - Algérie.

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIÈRE PARTIE. — Synthèse	5
Chapitre I ^{er} . — <i>Résumé des principales observations</i>	7
Chapitre II. — <i>Présentation synthétique des crédits</i>	9
Chapitre III. — <i>Débats en commission</i>	15
DEUXIÈME PARTIE. — Analyse	17
Chapitre I ^{er} . — <i>Les moyens de l'administration</i>	19
Paragraphe 1. — <i>L'administration centrale</i>	19
Paragraphe 2. — <i>Les postes diplomatiques</i>	24
Paragraphe 3. — <i>L'action sociale</i>	28
Chapitre II. — <i>Presse et information</i>	31
Chapitre III. — <i>L'aide militaire</i>	35
Paragraphe 1. — <i>La notion d'aide directe</i>	36
Paragraphe 2. — <i>Commentaires par pays</i>	37
Paragraphe 3. — <i>L'affectation des aides</i>	38
Chapitre IV. — <i>Les orientations à moyen terme de la politique française en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques</i>	41
Chapitre V. — <i>Les priorités retenues en 1972 pour les interventions culturelles et l'aide au développement</i>	43
Paragraphe 1. — <i>L'Afrique anglophone</i>	43
Paragraphe 2. — <i>Haïti</i>	45
Paragraphe 3. — <i>Le Moyen-Orient</i>	45
Paragraphe 4. — <i>La coopération franco-québécoise</i>	46
Paragraphe 5. — <i>L'Afrique du Nord</i>	46
Paragraphe 6. — <i>Autres pays</i>	50
Paragraphe 7. — <i>La scolarisation à l'étranger</i>	51
Chapitre VI. — <i>Contributions de la France aux dépenses internationales</i>	53
Section 1. — <i>Les contributions à l'O. N. U. et aux opérations de maintien de la paix</i>	54
Section 2. — <i>L'aide multilatérale au développement</i>	57
Section 3. — <i>L'Agence de coopération culturelle et technique de la francophonie</i>	59
Section 4. — <i>L'action humanitaire</i>	61
Section 5. — <i>Les contributions aux organisations à caractère scientifique ou technique</i>	65

ANNEXES

	Pages.
ANNEXE I. — Présentation détaillée des crédits.....	71
ANNEXE II. — Nombre de boursiers et stagiaires étrangers.....	75
ANNEXE III. — Boursiers français à l'étranger.....	77
ANNEXE IV. — Répartition des coopérants français par région bénéficiaire..	78
ANNEXE V. — Services culturels, scientifiques et de coopération technique et établissements français à l'étranger.....	81
ANNEXE VI. — Contributions françaises aux principales organisations internationales	83

PREMIERE PARTIE

Synthèse.

CHAPITRE PREMIER

RESUME DES PRINCIPALES OBSERVATIONS

En examinant le projet de budget du Ministère des Affaires étrangères, votre Commission des Finances a souhaité se limiter à vous présenter les caractéristiques essentielles du projet de budget, afin que le Sénat dispose en la matière des moyens d'appréciation nécessaires.

1° Au sujet de la situation des personnels de l'administration, votre commission constate que les régularisations de situation et les reclassements indiciaires recommandés en 1969 par la « Commission Racine » se poursuivent mais avec une grande lenteur.

2° Votre commission reste inquiète de l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour la diffusion d'informations françaises à l'étranger. Elle estime que l'étude générale souhaitée par l'Assemblée Nationale sur les moyens affectés aux actions de presse et d'information pourrait être utilement confiée au Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Elle demande par ailleurs que soient mieux dotés les services culturels, scientifiques et de coopération technique ainsi que les établissements d'enseignement français à l'étranger.

3° Les crédits prévus pour nos postes diplomatiques sont affectés par diverses mesures :

— le renforcement de la sécurité par l'augmentation des effectifs de gardiens et gendarmes et l'amélioration des moyens matériels ;

— la réduction de nos représentations en Algérie, Maroc et Tunisie ;

— la création de nouveaux postes à Bahrein, au Nigeria et au Brésil.

Votre commission souligne la nécessité de pratiquer une politique immobilière réaliste et de longue portée pour l'installation de nos services et le logement de nos personnels à l'étranger.

4° Les orientations à moyen terme de la politique française en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques doivent faire l'objet d'un nouveau programme pluriannuel qu'il serait urgent d'établir.

5° Les priorités géographiques retenues en 1972 pour les interventions culturelles et l'aide au développement concernent tout d'abord l'Afrique anglophone et votre commission s'en réjouit, car il s'agit là du prolongement normal de nos actions en Afrique francophone. Les autres actions prioritaires concernent Haïti, où le français est la langue officielle, le Moyen-Orient et le Québec.

Votre rapporteur consacre en outre un assez long développement à l'évolution de notre aide à l'Algérie et aux autres pays de l'Afrique du Nord.

6° La stabilité du montant global de nos aides militaires à l'étranger recouvre une nouvelle stratégie de nos interventions en faveur de l'Afrique du Nord et au détriment du Cambodge.

7° Enfin votre rapporteur consacre un chapitre à l'examen de nos contributions aux organisations internationales qui sont en forte augmentation. Il convient de souligner que celles qui concernent les organisations internationales à caractère scientifique et technique (Centre européen de recherche nucléaire notamment) représentent une part très importante de l'ensemble de nos contributions et en explique la progression importante.

Votre commission constate avec quelque étonnement que les contributions aux organisations internationales à caractère scientifique sont inscrites, les unes au budget du Ministère des Affaires étrangères (C. E. R. N. par exemple), les autres à celui du Ministère du Développement industriel et scientifique (par exemple Euratom, organisations spatiales). Une harmonisation serait, semble-t-il, très opportune.

CHAPITRE II

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES CREDITS

Le budget du Ministère des Affaires étrangères (non compris les crédits du Secrétariat d'Etat à la Coopération) passera de 1.842 millions en 1971 à 2.053 millions en 1972, soit une augmentation de l'ordre de 11,5 %.

Les dotations des différents titres évoluent comme suit :

	1971	1972	VARIATION 1971-1972
	(En milliers de francs.)		
Titre III	706.961	761.399	Plus 7,7 % dont 3,6 % de mesures nouvelles.
Titre IV	1.108.927	1.209.893	Plus 9,1 % dont 7,4 % de mesures nouvelles.
Titre V (autorisations de programme) ..	23.406	31.000	Plus 32 %.
Titre VI (autorisations de programme) ..	32.594	34.594	Plus 6,1 %.

Il paraît intéressant, pour mieux apprécier l'évolution des crédits, de les regrouper, dans une optique fonctionnelle, autour de neuf rubriques :

- coût de l'administration centrale ;
- coût des postes diplomatiques ;
- services culturels, scientifiques et de coopération technique ;
- établissements culturels et d'enseignement français à l'étranger ;
- interventions diverses (à caractère social essentiellement) ;
- relations culturelles et scientifiques ;
- contributions internationales ;
- aide au développement ;
- aide militaire.

I. — Coût de l'administration centrale.

	1971	1972	VARIATION 1971-1972
(En milliers de francs.)			
A. — Personnel	62.616	73.225	Plus 17 %.
B. — Matériel et frais divers.....	20.452	22.366	Plus 9,3 %.
Total pour les dépenses ordinaires.	83.068	95.591	
C. — Dépenses en capital (autorisations de programme)	8.206	2.700	

Les mesures nouvelles relatives au personnel (4,2 millions) correspondent à concurrence de 1,7 million à des régularisations (transfert de postes des services extérieurs à l'administration centrale) et à concurrence de 2,3 millions à la création de soixante-cinq emplois (dont six de la catégorie A et dix-huit de la catégorie B) destinés à renforcer les services existants.

L'augmentation des dépenses de matériel correspond pour partie au développement de l'informatique (760.000 F).

II. — Coût des postes diplomatiques.

(Tous pays, y compris Afrique.)

	1971	1972	VARIATION 1971-1972
(En milliers de francs.)			
A. — Personnel	232.213	242.798	plus 4,6 %.
B. — Matériel et frais divers	93.225	101.661	plus 9 %.
Total pour les dépenses ordinaires.	325.438	344.459	
C. — Dépenses en capital (autorisations de programme)	4.700	6.300	

L'augmentation des dépenses de personnel est masquée par des régularisations de situation (transferts d'emplois à l'administration centrale). En fait, les mesures nouvelles positives se montent

à 5,6 millions (inférieures aux mesures acquises : 8,7 millions) correspondant presque exclusivement à des aménagements individuels.

4 millions sont prévus (cinquante emplois + 1,5 million de matériels) pour améliorer la sécurité dans les postes à l'étranger.

Enfin, des mesures nouvelles négatives correspondent à la suppression de vingt-six emplois dans les services français en Algérie, Maroc et Tunisie.

Les autorisations de programme concernent essentiellement les chancelleries de Rabat et Yaoundé.

III. — Services culturels, scientifiques et de coopération technique à l'étranger.

— *Fonctionnement* :

1971	52,4 millions	} + 9,2 %
1972	57,2 millions	

Les augmentations de crédits demandés sont présentées pour l'essentiel comme de simples ajustements aux besoins.

— *Equipement* : 7 millions d'autorisations de programme au titre du Centre européen de recherche nucléaire.

IV. — Etablissements culturels et d'enseignement français à l'étranger.

A. — *Fonctionnement*.

1971	244 millions	} + 7,3 %
1972	262 millions	

Les mesures nouvelles (7,4 millions) comportent notamment la création de quatre-vingt-six postes de chargés de mission d'enseignement ; elles concernent en particulier l'Afrique anglophone, Haïti et les établissements religieux du Moyen-Orient. S'y ajoutent 550.000 F d'ajustement aux besoins.

B. — *Moyens d'action* (chap. 42-21, art. 10).

1971	56,1 millions	} + 11 %
1972	62,4 millions	

On notera, au titre des mesures nouvelles (6,1 millions) le développement des interventions pour la diffusion du français et, comme ci-dessus, les actions en Afrique anglophone, Haïti et au Moyen-Orient (établissements religieux).

C. — *Equipement*

(autorisations de programme des chapitres 56-20 et 68-81).

1971	13 millions.
1972	17,5 millions.

Le détail des opérations prévues est analysé dans la deuxième partie du rapport. On y trouve notamment, comme ci-dessus, l'Afrique anglophone et Haïti ; noter en outre l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth, les lycées de Londres, Rome, Bogota, Washington, Stockholm.

V. — **Interventions diverses.**

(à caractère social essentiellement).

(Chap. 36-91, 41-02, 41-91, 42-33, 42-34, 46-91, 46-92.)

1971	9,8 millions	} + 8 %
1972	10,6 millions	

VI. — **Relations culturelles et scientifiques.**

(173 millions.)

A. — *Moyens d'information et de diffusion de la pensée* (1).

1971.....	94,8 millions	} + 10,3 %
1972.....	104,6 millions	

B. — *Boursiers français à l'étranger* (2).

1971.....	7 millions	} + 10 %
1972.....	7,7 millions	

Il s'agit simplement d'augmenter le taux des bourses et non leur nombre.

(1) Chapitre 43-02 et chapitre 43-21, articles 41 à 50.

(2) Chapitres 43-21 et 43-22.

C. — *Echanges culturels et artistiques (boursiers exclus).*

1971.....	21,1 millions	} + 5,7 %
1972.....	22,3 millions	

D. — *Relations scientifiques (boursiers exclus).*

1971.....	15,9 millions	} + 10 %
1972.....	17,5 millions	

VII. — **Contributions aux organisations internationales.**

1971.....	378 millions	} + 16,3 %
1972.....	441 millions	

En 1972, les contributions aux organisations à caractère scientifique et technique se monteront à près de 146 millions. A noter l'augmentation de 35 millions de la participation de la France au C. E. R. N. (Centre européen de recherche nucléaire).

VIII. — **Aide au développement.**

A. — *Dépenses ordinaires.*

(chapitres 42-23 et 42-24).

1971.....	449 millions	} + 4,2 %
1972.....	468 millions	

L'augmentation des aides est donc très mesurée et inférieure de plus de moitié à l'augmentation moyenne du budget ou du produit national.

A noter :

- la diminution de l'aide à l'Algérie (— 10 millions) ;
- l'augmentation de l'aide culturelle à Haïti (+ 2 millions) ;
- l'augmentation de l'aide culturelle en Tunisie (+ 3 millions) ;
- l'extension des interventions en Afrique anglophone (+ 4,8 millions) ;
- la coopération franco-québécoise (+ 1 million) ;
- l'effort pour la diffusion du français (+ 1,3 million).

B. — *Dépenses en capital.*

(autorisations de programme du chapitre 68-80).

1971.....	30 millions	} + 6,7 %
1972.....	32 millions	

Le détail des opérations est présenté dans la deuxième partie du rapport (Maroc, Tunisie et un peu Algérie ; Afrique anglophone ; Moyen-Orient ; Amérique latine ; Québec).

IX. — **Aide militaire.**

1971.....	67 millions.
1972.....	67 millions.

Un chapitre du rapport est consacré à cette aide. On notera simplement, parmi les bénéficiaires, le Cambodge (4 millions) et le Laos (12 millions) ; l'essentiel de l'aide va à l'Afrique du Nord (45 millions).

CHAPITRE III

DEBATS EN COMMISSION

Au terme de l'exposé du rapporteur, M. Armengaud est intervenu pour présenter six observations :

1° La première porte sur les crédits ouverts pour les locaux des Services extérieurs du Ministère des Affaires étrangères ; une politique immobilière permettant à point nommé d'acheter les terrains ou immeubles coûterait finalement beaucoup moins cher que le paiement de loyers parfois excessifs ;

2° La disparition de la presse française au Maroc, du fait du rachat par le Gouvernement marocain des journaux du groupe MAST, laisse aux Français du Maroc la seule ressource d'avoir comme journaux français ceux provenant de la Métropole ou de lire le journal édité en français par les successeurs marocains des anciens journaux français, mais au détriment de l'influence française ;

3° Dans le Sud-Est asiatique, la sympathie plus marquée pour le gouvernement du Nord Viet-Nam que pour les gouvernements du Sud Viet-Nam ou du Cambodge fait craindre aux Français encore nombreux installés dans le Sud-Est asiatique que leurs intérêts ne soient pas suffisamment sauvegardés ;

4° La rapport Rouquette de la « Commission Emmanuel » laisse craindre une évolution de l'enseignement de la langue française au détriment de sa réputation, la langue orale constituant une discipline intellectuelle bien moins bonne que la langue écrite ;

5° La coexistence de l'Alliance française et d'instituts français dans certaines villes, par exemple Saigon, n'est pas opportune et coûte plus cher que le renforcement de l'Alliance ou de l'institut selon que l'un ou l'autre sera retenu pour la représentation de la culture française dans le pays considéré ;

6° Les crédits d'achat de matériel français accordés à certaines missions culturelles françaises à l'étranger, par exemple Hôpital Graal à Saigon ou Calmette à Pnom-Penh, sont parfois dépensés

en pure perte, les entreprises françaises qui ont vendu les installations se refusant à envoyer le personnel nécessaire à leur fonctionnement ou leur réparation (groupe générateur d'électricité à l'Hôpital Calmette, appareil de radioscopie à Saïgon, magnétophones à New Delhi, par exemple).

*

* *

Après une intervention de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, M. Monory a évoqué le problème de l'augmentation des dépenses de l'O. N. U., à ses yeux largement imputable à l'administration de l'organisation, puis il a souhaité l'intéressement des communes à la coopération internationale. Enfin M. Edouard Bonnefous s'est prononcé en faveur de l'apurement du contentieux financier entre la France et l'O. T. A. N.

*

* *

Sous le bénéfice des observations contenues dans son rapport, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget du Ministère des Affaires étrangères.

DEUXIEME PARTIE

Analyse.

CHAPITRE I^{er}

LES MOYENS DE L'ADMINISTRATION

Il convient d'examiner successivement :

- l'administration centrale ;
- les postes diplomatiques ;
- les services culturels, scientifique et de coopération technique.

Paragraphe 1. — L'administration centrale.

A. — CRÉDITS DE PERSONNEL

La situation des personnels du Ministère des Affaires étrangères est affectée par d'importantes mesures de reclassements indiciaires, de transformations d'emplois de contractuels en emplois de titulaires et de transferts d'emplois des services extérieurs à l'administration centrale. Ces différentes opérations correspondent à la poursuite de la mise en œuvre des conclusions du « rapport Racine ».

1. — *Régularisation de la situation des agents en position de mission à l'administration centrale.*

Sur le plan réglementaire, le nombre des agents des services extérieurs susceptibles d'être placés en position de mission temporaire à l'administration centrale ne peut excéder 10 % de l'effectif des agents en service à l'étranger.

En réalité, ce contingent a toujours été dépassé pour tenir compte d'une part des besoins réels des services centraux et, d'autre part, des contingents propres à la gestion des personnels des cadres diplomatiques et consulaires.

C'est pour remédier à cet état de choses que le « rapport Racine » a recommandé le transfert à l'administration centrale d'un nombre suffisant d'emplois pour régulariser cette situation de fait.

Pour 1972 cette opération doit concerner 35 emplois qui seront supprimés dans les services à l'étranger et créés à l'administration centrale.

A ce premier mouvement s'ajoute la transformation de vingt-deux emplois d'attachés d'administration en vingt-deux emplois de secrétaires adjoints des Affaires étrangères afin de rendre la situation réelle des effectifs conforme aux inscriptions budgétaires et assurer une répartition des emplois entre l'administration centrale et l'étranger conforme aux nécessités du service.

2. — *Titularisation des chargés de mission et des agents contractuels.*

Dès 1971, et conformément aux recommandations du « rapport Racine », une première tranche de transformations d'emplois de chargés de mission et d'agents contractuels en emplois de titulaires a été prévue dans la limite de cent cinq unités. Il était envisagé de prolonger cette mesure pendant les quatre années ultérieures au rythme de cinquante transformations par an. En fait, compte tenu de l'expérience, ce rythme a dû être ralenti et, sans remettre en cause l'objectif initial, le mouvement d'effectifs réalisé en 1971 a été limité à trente unités.

Pour 1972, la transformation portera sur vingt-neuf emplois d'agents contractuels exerçant des tâches spécialisées et bien délimitées (ouvriers, chauffeurs, manutentionnaires).

3. — *Poursuite du plan de reclassement des chargés de mission.*

Le statut des chargés de mission et agents contractuels en fonction à l'administration centrale a été fixé par le décret n° 69-546 du 2 juin 1969. Une première tranche de cinquante-sept transformations d'emplois avait été prévue pour 1970 mais n'a pu, en définitive, être retenue pour des considérations d'ordre budgétaire. En 1971, seules trente et une transformations ont pu être opérées au profit des agents justifiant de certaines conditions de diplôme.

En revanche, ceux des agents qui justifiaient de quinze années d'ancienneté n'ont pu être reclassés.

Pour l'an prochain, quarante nouvelles transformations d'emplois sont prévues et ce dernier mouvement mettra fin à l'application des dispositions transitoires du statut. Par la suite, les avancements seront réalisés en fonction des emplois vacants.

Au sujet de ces transformations d'emplois, votre rapporteur est tout de même assez surpris de la très grande différence entre les emplois créés et supprimés au titre de la mesure nouvelle n° 01-12-10 (p. 47 du fascicule bleu) :

Emplois créés :

7 chargés de mission de première catégorie	353 737
13 chargés de mission de deuxième catégorie	278 596
20 agents contractuels	210 360

Emplois supprimés :

7 agents contractuels de deuxième catégorie	186 250
33 agents contractuels de troisième catégorie	179 229

4. — *Bilan d'exécution du « plan Racine ».*

En 1969, le coût des objectifs du « plan Racine » avait été chiffré à 56 millions de francs. En 1972, ce plan n'aura été réalisé qu'à concurrence de 20 millions de francs. Votre rapporteur regrette cette lenteur.

*
* *

En plus de ces mesures de reclassement et de régularisation, les crédits étudiés sont augmentés de 1,5 million du fait de la création de soixante-cinq emplois.

B. — CRÉDITS DE MATÉRIEL

Comme la plupart des autres administrations, le ministère des Affaires étrangères est en train de se doter d'un équipement d'informatique.

Votre commission a obtenu sur cet équipement des renseignements intéressants.

Le Ministère des Affaires étrangères dispose d'un ordinateur IBM 360/25 à bandes et à disques magnétiques mis en service le 11 mai 1970 en remplacement d'un ordinateur IBM 360/20 à cartes perforées installé à Nantes en février 1968.

Des études ont été entreprises dès la fin de l'année 1968 dans la perspective de l'automatisation, à partir de 1970, de l'ensemble des questions d'ordre administratif et comptable relevant du Ministère des Affaires étrangères.

Le choix d'un ordinateur adapté aux besoins d'un plan de cinq ans a été guidé par le rapport entre les capacités et les coûts des matériels présentés par différents constructeurs.

Dans cette optique, l'ordinateur Iris 50, distribué par la Compagnie internationale pour l'informatique, présentait des avantages certains. Mais ce constructeur ne s'est pas déclaré en mesure de répondre en 1970 d'une manière satisfaisante aux exigences qu'impliquent l'entretien et l'assistance d'un matériel isolé à Nantes.

Aussi, en accord avec la Délégation à l'informatique et le Ministère de l'Economie et des finances, le Ministère des Affaires étrangères a-t-il adopté une solution transitoire consistant à mettre en œuvre une première étape du développement de l'informatique au moyen d'un ordinateur IBM 360/25 d'une puissance plus limitée.

Les projets compris dans cette première étape d'automatisation seront entièrement réalisés au cours de l'année 1971. Le plan de charge comprend essentiellement la liquidation des rémunérations, la gestion de la comptabilité générale, des frais de voyage, des stocks d'imprimés et de fournitures, des statistiques ainsi que la gestion des personnels.

Compte tenu de ce plan de charge, les possibilités de l'ordinateur I. B. M. 360/25 ne permettent pas une extension du champ d'application de l'informatique à d'autres domaines administratifs.

Il s'est donc avéré indispensable de disposer en 1972 d'un matériel plus puissant capable d'exploiter la technologie avancée de la multiprogrammation et du télétraitement. Une expérience récente a permis de situer l'Iris 50 face au 360/25 dans l'hypothèse d'une exploitation en monoprogrammation qui correspond à la limite d'utilisation du matériel I.B.M.

Les résultats de différents essais comparatifs entrepris sur les ordinateurs I.B.M. 360/25 et Iris 50 font apparaître, en faveur de ce dernier matériel, des gains supérieurs à 50 % dans le domaine du temps de traitement et de gains de l'ordre de 10 % en matière d'édition des documents.

La mise en place à Nantes d'un tel système peut être envisagée pour le mois de septembre 1972 compte tenu du temps nécessaire à la formation du personnel et à la préparation du transfert des applications actuelles sur le matériel nouveau.

Afin d'assurer, d'une part, la mise en place d'un système plus évolué (adaptation des applications actuelles à la nature du nouvel ordinateur) et, d'autre part, le développement progressif de la seconde phase d'application (études des applications nouvelles), les effectifs de l'ensemble électronique de gestion doivent être augmentés de six unités (deux chargés de mission et quatre secrétaires administratifs).

Les dépenses de location du matériel à prévoir pour l'année 1972 s'analysent comme suit sur la base des tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 1971 :

— un ordinateur I.B.M. 360/25 utilisé pendant toute l'année, soit douze mois à 60.205 F par mois	722.424 F
— un ordinateur Iris 50 utilisable à partir du 1 ^{er} septembre 1972, soit quatre mois à 78.690 F par mois.....	314.760
Soit au total pour l'année 1972.....	<u>1.037.184 F</u>

Le crédit inscrit au budget de 1971 au titre de la location du matériel mécanographique étant de 600.000 F, le crédit correspondant est augmenté de 440.000 F en 1972.

*
* *

L'effort de rationalisation et de simplification ainsi entrepris doit être activement poursuivi dans le cadre des directives que le Premier Ministre a adressées à l'ensemble des administrations le 27 avril 1970 et qui tendent à favoriser les méthodes de choix et de gestion.

Dans cette perspective, il était nécessaire d'ajuster le montant du crédit qui figure déjà au budget des Affaires étrangères au titre des études d'organisation et d'informatique en vue :

- d'une part, d'assurer la poursuite des opérations en cours ;
- d'autre part, d'entreprendre de nouvelles études dans différents secteurs où l'application des moyens informatiques est

particulièrement souhaitable (gestion des immeubles à l'étranger, réorganisation du Service de la documentation, liaisons et transmissions entre l'administration centrale et les postes, activités relevant de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques et de la Direction des Conventions administratives et des Affaires consulaires, application des moyens informatiques au domaine juridique, etc.). Un complément de crédit de 250.000 F a été prévu à cet effet.

Au total, les crédits de matériel pour l'informatique se monteront à 2 millions de francs en 1972 (contre 1,4 million en 1971).

C. — LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT

La diminution sensible des autorisations de programme qui passent de 8,2 à 2,7 millions paraît s'expliquer par le fait que, en 1971, avaient été autorisées des dépenses non renouvelables (remplacement du standard téléphonique du Quai d'Orsay et restauration d'immeubles).

En 1972, il est essentiellement prévu de poursuivre le programme d'équipement du service du chiffre et des transmissions.

Paragraphe 2. — Les postes diplomatiques.

A. — CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES (2 millions de francs).

Création d'une ambassade à *Bahrein*.

Les neuf émirats du Golfe persique, encore sous protectorat britannique, accèderont à l'indépendance à la fin de l'année 1971 lorsque sera achevé le retrait des forces britanniques stationnées dans la région.

Le plus grand nombre de ces principautés se rassemblera sans doute au sein d'un Etat fédéral dont la constitution fait l'objet de difficiles négociations. Il se pourra par contre que les émirats les plus évolués, notamment celui de Bahrein, choisissent, dès cette année, d'assumer seuls leur indépendance.

Dans ces perspectives, il convient d'envisager dès l'année 1972 la création d'une mission diplomatique dans la région.

Kano (Nigeria).

Le consulat de France à Kano a été fermé en 1970 à un moment où, du fait du conflit biafrais, nos relations avec le Nigeria étaient réduites au minimum compatible avec le maintien de relations diplomatiques.

Il est prévu de rouvrir ce consulat.

Brasilia.

A la suite de la décision du Gouvernement brésilien de transférer à Brasilia les administrations centrales brésiliennes et notamment le Ministère des Affaires extérieures, les représentations diplomatiques accréditées au Brésil, et donc l'ambassade de France, ont dû s'installer dans la nouvelle capitale.

Toutefois, une partie du Gouvernement doit rester à Rio de Janeiro. Cette situation empêche de transférer intégralement dans la nouvelle capitale les services de l'ambassade qui sont actuellement dans l'ancienne.

Le transfert à Brasilia de l'ambassade de France doit s'accompagner de la création dans cette ville d'un service réduit à l'essentiel, comportant un conseiller d'ambassade, un chiffreur et un secrétaire sténodactylographe de chancellerie, effectifs qu'il n'est pas possible pour l'instant de prélever sur les services de Rio.

**B. — RÉDUCTION DE NOS REPRÉSENTATIONS
EN AFRIQUE DU NORD**

Il est prévu de supprimer au cours de l'année 1972 :

- dix-huit postes en Algérie ;
- trois postes au Maroc ;
- cinq postes en Tunisie.

L'économie qui en résulte pour l'exercice 1972 est de 468.000 F. Mais ces mesures étant étalées sur l'ensemble de l'année, elles ne joueront en année pleine qu'au cours de l'exercice 1973.

Les effectifs des services français en Afrique du Nord au cours des dernières années ont subi une déflation lente mais régulière, ainsi que le révèle le tableau ci-dessous :

	1968	1969	1970	1971	1972
Algérie	390	320	320	299	281
Maroc	267	237	194	171	168
Tunisie	57	57	57	49	44

Selon le ministère, ce plan de réduction des effectifs, conforme à la nature des choses et à l'infléchissement des tâches incombant aux services français, semble parvenir aujourd'hui à un terme qui ne devrait pas en principe être dépassé, sauf évolution imprévisible des colonies françaises et de l'assistance technique dans les pays du Maghreb.

C. — LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DANS LES POSTES A L'ÉTRANGER

En 1966, le Premier Ministre a demandé au Ministre des Affaires étrangères de prévoir l'inscription à son budget des crédits nécessaires au renforcement et à l'amélioration de la sécurité des postes à l'étranger.

Celle-ci repose sur une triple série de mesures :

- augmentation sensible des personnels de gardiennage ;
- élimination progressive du personnel local qu'il convient de remplacer par des agents français ;
- renforcement des dispositifs de sécurité destinés à assurer une protection matérielle des locaux aussi efficace que possible.

Les mesures mises en œuvre à cet effet ont comporté :

- en 1967, le recrutement de quarante-sept gardiens et le remplacement de cinquante-trois agents étrangers ;
- en 1970, la création de seize emplois de sécurité et la poursuite du programme de travaux destinés à assurer la protection matérielle des locaux ;
- en 1971, la création de douze emplois.

En 1972, il est prévu dans le projet de budget trois types de mesures :

a) La création « hors budget des armées » de cinquante emplois de la catégorie C sur lesquels seront nommés des gendarmes qui seront affectés aux postes à l'étranger les plus menacés ;

b) La création de onze emplois d'agents contractuels qui permettront de remplacer par un personnel de nationalité française certains agents de nationalité étrangère qui exercent actuellement leurs fonctions dans les postes à l'étranger. Il s'agit essentiellement d'assurer une meilleure sécurité des secrétariats des chefs de poste ;

c) Enfin, des crédits de matériel à hauteur de 1.459.000 F pour la sécurité matérielle des locaux et l'achat de matériel de protection et de sécurité.

La mise en œuvre de ce plan d'amélioration de la sécurité des postes à l'étranger sera poursuivie au cours des prochaines années, la création de 328 emplois « hors budget des armées » étant notamment prévue.

Obligation est faite au Ministère des Affaires étrangères de prendre en charge le logement des gendarmes détachés sur ces emplois, ce qui explique l'inscription d'un crédit supplémentaire au chapitre 34-91 (loyers, taxes et impôts).

D. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programme relatives aux immeubles diplomatiques et consulaires (chap. 57-10, art. 30) atteindront 6,3 millions francs en 1972, au lieu de 4,7 en 1971.

Ces autorisations nouvelles se répartissent comme suit :

	En milliers de francs.
Camberra : aménagement de la résidence.....	150
Lusaka : aménagement de la résidence.....	50
Rabat : construction de la chancellerie.....	3.000
Yaoundé : construction de la chancellerie (deuxième tranche)	1.000
Entretien et restauration de patrimoine immobilier.....	2.000
Etudes	100
	<hr/> 6.300

Votre commission a regretté le manque de dynamisme de la politique foncière de nos postes diplomatiques qui, ne pouvant, par manque de crédits, acquérir les immeubles dont ils ont besoin, sont obligés de les louer, ce qui, à terme, est beaucoup plus coûteux. Ainsi, les dépenses de loyers de nos services à l'étranger (chap. 34-91, art. 20 et 40) atteindront, en 1972, 17.850.000 F.

Paragraphe 3. — L'action sociale.

A. — ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS ÉTRANGERS

Les crédits du chapitre 42-34 évoluent comme suit :

	1971	1972
	(En milliers de francs.)	
Art. 10. — Service social d'aide aux émigrants	3.560	3.560
Art. 20. — Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés	280	350
Art. 30. — Assistance aux réfugiés étrangers	1.779	1.779
Art. 40. — Centre ADAPT	»	413
	5.619	6.102

1° *Service social d'aide aux émigrants.* — Ce service a bénéficié pour l'année 1970-1971 d'une subvention de 3.560.000 F. Il est venu en aide à 8.352 réfugiés, sous la forme de bourses (720), d'aide aux nouveaux arrivants, aux personnes âgées et aux travailleurs sans emploi qui ne sont pas encore en mesure de bénéficier intégralement de la législation française d'assistance et d'aide sociale. Il a d'autre part effectué de nombreuses démarches pour régulariser la situation de ces personnes.

2° *Le Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés* a bénéficié, en 1970-1971, d'une subvention de 310.000 F. Ses dépenses se sont élevées à 364.997 F, la différence provenant d'une allocation du Haut Commissaire pour les réfugiés. Dans ce chiffre ne figurent pas les dépenses administratives et frais de secrétariat, entièrement pris en charge par le Secours catholique. Le Comité est venu en aide à 126 intellectuels réfugiés âgés.

3° *Le Centre ADAPT* (Adaptation des diminués physiques au travail), créé en 1957 pour venir en aide aux réfugiés étrangers handicapés physiques, était jusqu'ici pris en charge par le Secrétariat d'Etat au travail et à la Sécurité sociale, qui rémunérait les stagiaires au taux du salaire minimum interprofessionnel garanti et participait aux frais de fonctionnement du Centre assimilé à un centre de formation professionnelle.

Le crédit inscrit pour 1972 résulte d'un transfert en provenance du budget des services du Premier Ministre (Secrétariat général de la formation professionnelle et de la promotion sociale).

B. — AUTRES DÉPENSES D'ASSISTANCE

Les crédits ouverts au chapitre 46-92 (non compris l'assistance d'urgence à des pays étrangers en cas de calamité) évoluent comme suit :

	1971	1972
	(En milliers de francs.)	
Assistance aux Français nécessiteux à l'étranger.....	7.612	7.913
Œuvres de jeunesse française.....	79	79
Cimetières français à l'étranger.....	539	539
Comité d'entraide aux Français rapatriés.....	550	550
	8.780	9.081

CHAPITRE II

PRESSE ET INFORMATION

Les dotations du chapitre 42-02 (diffusion générale d'informations et de documentation) évoluent comme suit :

	1971	1972
	(En milliers de francs.)	
Organismes de presse et d'information.....	3.680	4.061
Information et documentation.....	10.652	10.677
Radiotélévision	13.550	14.181
Bibliothèques à l'étranger.....	52	52
	27.934	28.971

L'augmentation de 3,7 % des crédits non seulement n'apportera aucun moyen nouveau mais encore, compte tenu de la hausse des prix (abonnement aux journaux et agences de presse ; transports ; émissions radiophoniques), ne suffira sans doute pas à maintenir les possibilités actuelles d'intervention.

En 1971, les crédits ont été, pour l'essentiel, utilisés comme suit :

— O.R.T.F.

Une subvention de 11.700.000 F, majorée de 500.000 F pour la mise en service du relais radiophonique de Chypre, a été mise à la disposition de l'O.R.T.F. pour le financement des émissions vers l'étranger. Le montant de cette subvention n'a pas été augmenté depuis 1968.

A la demande des Affaires étrangères, l'Office assure, en dehors des émissions en direct, un certain nombre de productions particulières qui lui sont remboursées au titre des services rendus (720.000 F).

— *Postes diplomatiques et consulaires.*

En 1971, 8,7 millions auront été délégués aux postes pour leurs activités dans le domaine de l'information :

— achat d'actualités cinématographiques françaises pour leur diffusion dans vingt-sept pays étrangers (885.000 F) ;

— abonnements des postes diplomatiques aux journaux et publications (650.000 F) ;

— extension à l'ensemble du Moyen-Orient du service en langue arabe de l'A.F.P. (500.000 F) ;

— diffusion des publications officielles françaises, édition de publications pour les ambassades les plus importantes, édition des brochures du service de presse et d'information (1 million).

En raison de la stagnation des crédits, le service de presse et d'information n'aura pas été en mesure, au cours de la présente année, d'augmenter le volume des émissions radiophoniques destinées à l'étranger. Actuellement, les émissions sur ondes courtes représentent 40 h 15 de programmes par jour, correspondant à 177 heures-fréquence, auxquelles s'ajoutent les 71 heures-fréquence des Départements et Territoires d'Outre-Mer qui couvrent également les pays étrangers.

A défaut d'une augmentation quantitative, l'effort a porté cette année sur l'amélioration de la qualité des programmes. C'est ainsi qu'un journal-magazine quotidien est diffusé quatre fois par jour à destination de l'Europe, l'Afrique, l'Extrême-Orient et le Maghreb, l'Amérique latine. Aucune action n'a été tentée pour la conquête d'auditoires nouveaux dans l'attente des huit émetteurs de 500 kW commandés par l'O.R.T.F. et qui n'entreront en fonctionnement qu'à la fin de 1972.

Par ailleurs, le projet de création à Marseille d'un émetteur d'ondes moyennes destiné à l'Afrique du Nord n'a pas, en définitive, été retenu en raison de son coût élevé. Il est apparu qu'en raison de l'utilisation de récepteurs pouvant capter les ondes longues en Afrique du Nord, le même résultat pouvait être atteint de manière plus économique en renforçant la puissance de certains émetteurs sur ondes longues.

Comme la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, votre commission s'inquiète de l'insuffisance de notre action au titre de la presse et de l'information.

Appuyant les recommandations formulées par l'autre Assemblée, votre commission des Finances souhaite que soit entreprise *une enquête générale sur les moyens affectés aux actions de presse et d'information* qui permettrait non seulement de prendre la mesure des moyens consacrés à la diffusion vers l'étranger mais aussi d'apprécier leur efficacité relative et de porter un jugement sur les services concernés et les méthodes qu'ils utilisent.

Cette enquête qui, demandée l'année dernière, n'a pu être entreprise pour le motif que le Ministère des Affaires étrangères ne disposait pas du personnel suffisant pour la conduire, *pourrait, semble-t-il, être confiée au Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des Services publics.*

CHAPITRE III

L'AIDE MILITAIRE

Comme en 1971, les crédits prévus pour l'aide militaire (chap. 42-29) sont, pour 1972, de 67 millions de francs.

Toutefois, cette stabilité de la dotation globale recouvre une redistribution géographique de nos interventions, comme permet d'en juger le tableau ci-dessous tiré du document annexe récapitulatif l'effort prévu en 1972 au titre de la coopération avec les Etats en voie de développement.

Répartition de l'aide militaire par pays.

(En millions de francs.)

	1971	1972
Algérie	13,6	15,2
Maroc	21,8	20
Tunisie	9,3	9,5
Cambodge	6,6	4
Laos	12,7	12,3
Autres pays.....	3	6
	67	67

On notera essentiellement la diminution de notre aide au Cambodge et au Maroc et une augmentation de nos aides à l'Algérie et aux autres pays.

Les crédits du chapitre 42-29 sont subdivisés en deux articles :

- article 10. — Aide directe..... 51.103.000 F.
- article 20. — Formation des stagiaires militaires étrangers..... 15.941.000 F.

Le nombre des stagiaires formés en 1970-1971 a été de 2.218.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par pays des différentes formes d'aides pour 1972.

	LAOS	CAMBODGE	ALGÉRIE	MAROC	TUNISIE	INDONÉSIE	NEPAL	LEVANT (Liban).	ARGENTINE	DIVERS
	(En millions de francs.)									
Aide directe en matériel.	1,200	2,000	0,500	»	5,000	0,130	»	»	»	0,370
Aide directe en personnel	9,500	1,900	10,750	15,600	0,650	0,130	0,160	0,860	0,260	0,590
Total pour l'aide directe	10,700	3,900	11,250	15,600	5,650	0,260	0,160	0,860	0,260	0,960
	Total général : 49,600.									
	LAOS	CAMBODGE	ALGÉRIE	MAROC	TUNISIE	INDONÉSIE, NEPAL	AFRIQUE, LEVANT	AMÉRIQUE	DIVERS	
Formation de stagiaires.	1,594	0,100	4,000	4,400	3,850	0,995	1,314	0,420	0,771	
	Total général : 17,444.									

Votre commission a obtenu du Ministère des Affaires étrangères quelques précisions dont la substance est présentée ci-dessous.

Paragraphe 1. — La notion d'aide directe.

Dans les précédents budgets, la notion d'aide directe recouvrait exclusivement la mise à la disposition de certains pays étrangers de moyens de financement destinés à l'achat de matériel français.

Dans la nouvelle présentation du chapitre 42-29, on entend par aide directe (art. 10), outre ces moyens de financement, l'aide en personnel, à savoir l'envoi des missions militaires françaises d'assistance technique.

L'aide directe se distingue ainsi de la troisième catégorie d'actions qui concerne l'accueil en France de stagiaires étrangers dans nos écoles d'enseignement militaire supérieur (Ecoles de guerre des trois armes, Ecole d'état-major, Ecole supérieure de l'Intendance), dans nos écoles d'application et dans un grand nombre de cours spécialisés de plus ou moins longue durée (art. 20).

Paragraphe 2. — Commentaires par pays.

Plusieurs remarques sont faites par le Ministère des Affaires étrangères en ce qui concerne l'aide apportée aux pays dont il s'agit.

Cambodge.

Compte tenu de la situation dans ce pays, une importante réduction de notre mission militaire a été décidée. Les effectifs passent de quarante à douze.

Les crédits « stagiaires » passent de 0,30 million en 1971 à 0,10 en 1972, le Gouvernement khmer ayant rappelé la presque totalité de ses stagiaires.

Les crédits d'aide directe, stabilisés depuis 1971 à 2 millions (en diminution de 4 millions sur 1970), sont essentiellement affectés à l'achat de matériel sanitaire.

Maroc.

Aucune inscription budgétaire ne vise l'aide directe au Maroc. Certaines actions d'aide directe pourront néanmoins y être conduites en 1972 dans la limite de 10 millions, par utilisation des crédits de report provenant de l'année précédente.

En ce qui concerne l'assistance technique, notre aide doit maintenant permettre aux forces armées marocaines de s'adapter à la coopération dite « de formation » qui s'instaure à la place de la coopération de « substitution ». Cette tâche nous conduit à maintenir les effectifs actuels de notre mission militaire (286 militaires de carrière, plus cinquante médecins militaires du contingent).

Algérie.

En ce qui concerne l'Algérie, le développement actuel de l'influence technique française justifie, selon le Gouvernement, la poursuite de notre aide et est de nature à contrebalancer les entreprises d'autres puissances étrangères. Au demeurant, si les évé-

ments de cette année conduisent à constater que l'Algérie ne bénéficie plus de relations privilégiées avec la France, le Gouvernement a décidé d'y poursuivre néanmoins la politique de coopération antérieurement engagée : l'aide militaire entre dans ce cadre. Certains éléments, tel celui du Génie, voient leur champ d'action s'étendre ; la Marine algérienne, jusqu'alors fermée à notre assistance, a demandé notre concours. Des perspectives de coopération s'ouvrent dans l'Armée de l'Air après la création d'un détachement à l'école de pilotage de Bou-Sfer (total de notre mission militaire en Algérie : 165 personnes).

Libye.

Le Gouvernement ayant décidé de ne pas augmenter le volume global de l'aide militaire, nos actions en Libye ne pourront être financées qu'en faisant appel (dans la limite de 5 millions et pour des actions d'assistance en personnel) aux crédits de reports provenant de l'exercice antérieur. Notre aide concerne l'envoi d'une quinzaine d'experts « mirages » et, éventuellement, d'un nombre égal de spécialistes « radar ».

Autres pays.

En ce qui concerne l'aide militaire consacrée à ces pays, le Ministère des Affaires étrangères s'efforce de répondre à tel appel qui lui est adressé ou fait porter son effort sur tel pays que l'actualité met plus ou moins en relief dans le réseau de nos relations extérieures. Il s'agit là d'opérations de caractère ponctuel mais qui doivent servir d'amorce à un programme rationnel de diversification.

Paragraphe 3. — L'affectation des crédits.

Les crédits d'aide directe en matériel représentent la partie la plus mince du budget d'aide militaire du Ministère des Affaires étrangères. Les demandes de matériel sont laissées à l'initiative des pays bénéficiaires et le matériel acquis n'est pas nécessairement constitué par des armes.

Le Maroc n'a encore donné aucune indication sur ses intentions pour 1972. La Tunisie demande quelques hélicoptères et un patrouilleur. Le Gouvernement n'admet du Cambodge que des demandes de fourniture concernant du matériel sanitaire. Le Laos reçoit une aide de soutien aux écoles et acquiert des équipements pour l'instruction et pour la conduite des travaux.

L'Indonésie demande du matériel d'instruction et envisage l'acquisition de deux bateaux faucardeurs.

CHAPITRE IV

LES ORIENTATIONS A MOYEN TERME DE LA POLITIQUE FRANÇAISE EN MATIÈRE DE RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Comme l'année précédente, votre commission s'est inquiétée de savoir s'il avait été élaboré un nouveau programme de politique à moyen terme en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques.

Des études ont été entreprises à cette fin par le Ministère des Affaires étrangères et il a paru opportun à votre rapporteur d'en présenter ici les premiers résultats.

Les analyses auxquelles a procédé le groupe de programmation chargé de diriger *ces études ont déjà mis en lumière un certain nombre d'exigences :*

— la nécessité de mener une action en faveur de la diffusion du français adaptée aux conditions prévalant dans les différentes régions du monde. Dans les pays industrialisés où notre action s'exerce depuis longtemps, il convient de revoir notre implantation de manière à atteindre à la fois dans le cadre des lycées français les enfants de nos compatriotes installés à l'étranger et dans le cadre des instituts et centres culturels les publics locaux les plus larges (cadres, techniciens, etc.) ;

— dans les pays en voie de développement une réorientation d'ordre géographique apparaît nécessaire de manière à concentrer notre action dans les zones les plus importantes pour la pénétration de notre culture et de nos techniques (Afrique anglophone, grands pays de l'Amérique latine). Dans les régions où notre implantation est importante, il s'agit de procéder à une relève des coopérants, relève qui est en bonne voie dans l'enseignement primaire et plus ou moins avancée dans l'enseignement secondaire. A l'avenir, c'est vers une coopération culturelle portant sur des personnels hautement spécialisés (conseillers et animateurs pédagogiques, professeurs d'écoles normales) que les efforts seront dirigés.

En matière de coopération technique, les études en cours ont fait apparaître une dispersion sans doute excessive des opérations dans l'ensemble du monde. Il apparaît donc souhaitable de concentrer également notre action sur un certain nombre de pays prioritaires. Cette concentration doit aller de pair avec la mise sur pied d'opérations de coopérations complexes comprenant à la fois des interventions dans le domaine de l'assistance et de la formation (stages pratiques d'application pour des élèves d'instituts agricoles). Pour ce qui est des relations scientifiques, les problèmes qui se posent au Ministère des Affaires étrangères concernent principalement les moyens de favoriser les échanges et les opérations dans un certain nombre de secteurs (problèmes atomiques, médecine).

L'ensemble de ces données a conduit durant l'année 1971 à l'amorce d'une maquette correspondant à un budget de programme à moyen terme. Ce travail n'est pas encore achevé. En effet, le groupe de programmation qui ne disposait pas d'un appareil statistique solide ni de contraintes habituellement rencontrées dans le cadre d'une R. C. B. a dû inventer ses méthodes, établir ses hypothèses de croissance et construire des tableaux pour plus d'une centaine de pays. L'on peut prévoir qu'un document présentant un certain nombre d'hypothèses financières pour la durée du VI^e Plan sera mis au point au cours du premier trimestre de 1972.

Votre commission, tout en regrettant le retard avec lequel ce programme à moyen terme est mis au point, en attend la publication avec beaucoup d'intérêt.

Dans le chapitre suivant, votre rapporteur examine comment les orientations à moyen terme examinées ci-dessus se traduisent dans le projet de budget pour 1972.

CHAPITRE V

LES PRIORITES RETENUES EN 1972 POUR LES INTERVENTIONS CULTURELLES ET L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Un certain nombre d'opérations font l'objet de mesures nouvelles dans de nombreux chapitres budgétaires. Ces opérations, qui concernent un pays ou un groupe de pays, traduisent les objectifs géographiques que le Gouvernement estime prioritaires en matière d'interventions culturelles et d'aide au développement. Il a paru intéressant à votre rapporteur de les présenter ici de façon schématique :

Paragraphe 1. — Extension de nos interventions en Afrique anglophone.

Crédits prévus pour 1972 : 15 millions (dont 8,2 en autorisations de programme).

A. — ACTION DIRECTE EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

1° Création de quatre centres culturels :

Personnel	1.070.412 F
Fonctionnement	110.000
Investissements immobiliers (autorisations de programme)	3.000.000

4.180.412 F

2° Stages de formation de professeurs de français. 250.000 F

3° Dotation en livres et revues..... 160.000

4° Production d'une méthode adaptée d'enseignement du français et diffusion de films..... 580.000

Total pour l'action directe..... 5.170.412 F

B. — AIDE AUX ENSEIGNEMENTS NATIONAUX
ET AUX ORGANISMES DE FORMATION

Accroissement du nombre des professeurs français.	3.281.607 F
Assistance pédagogique.....	700.000
Equipement du centre professionnel de Wenchi (Ghana) (autorisations de programme).....	2.000.000
<hr/>	
Total pour l'aide aux enseigne- ments nationaux et aux orga- nismes de formation.....	5.981.607 F

C. — OPÉRATIONS NOUVELLES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

I° Dépenses ordinaires (missions d'assistance en matière de planification et d'administration au Nigeria, et en matière d'information en Ouganda) :

— aide directe en personnel.....	150.000 F.
— opérations de développement.....	150.000
— formation des étudiants et stagiaires étrangers	478.000

2° Dépenses en capital :

— opérations de développement (autorisations de programme)	3.220.000
--	-----------

Total pour l'assistance technique. 3.998.000 F.

Paragraphe 2. — Extension de nos interventions en Haïti.

Total des mesures nouvelles : **3.280.847 F** (dont 300.000 F en autorisations de programme).

1° *Action directe en faveur du français :*

Accroissement des moyens de l'Institut français de Port-au-Prince et formation de professeurs :

Personnel	705.847 F.
Fonctionnement	100.000
Construction d'un auditorium (autorisation de programme)	300.000
Missions d'enseignement et stages de formation de professeurs de français.....	125.000

Total pour l'action directe..... 1.230.847 F.

2° *Aide à l'enseignement national haïtien.*

Augmentation du nombre des professeurs français.	1.500.000 F.
Assistance pédagogique, équipements et matériels.	550.000

Total pour l'aide à l'enseignement national haïtien 2.050.000 F.

Paragraphe 3. — Extension de nos interventions au Moyen-Orient.

Total des mesures nouvelles : **5.626.427 F** (dont 2,7 millions en autorisations de programme).

1° *Soutien des établissements religieux (1.432.424 F) :*

Personnel	632.424 F
Fonctionnement	490.000
Stages de formation	310.000

2° *Aide aux enseignements nationaux pour l'enseignement français* (680.000 F) :

— en personnel français	350.000 F
— en matériel pédagogique	130.000
— bourses pour la formation d'enseignants.....	200.000

3° *Aide au développement technique* (810.000 F) :

a) Formation de techniciens du pétrole en Syrie :

— aide directe en personnel	200.000 F
— formation des étudiants et stagiaires étrangers.	264.000
— opérations de développement	300.000
— missions, échanges de personnes	50.000

b) Opérations de développement (autorisations de

programme) 2.700.000

Paragraphe 4. — **La coopération franco-québécoise.**

Les mesures nouvelles, au titre de la coopération franco-québécoise se montent à 1,99 million, dont 1 million en autorisations de programme :

— opérations « jeunes maîtres » : accroissement du nombre des maîtres échangés et augmentation de l'indemnité différentielle qui leur est allouée (675.000 F) ;

— augmentation du nombre des volontaires du service national envoyés au Québec (65.000 F) ;

— accroissement des moyens d'assistance pédagogique (50.000 F) et augmentation du nombre des bourses d'études accordées à des étudiants ou enseignants québécois (200.000 F) ;

— autorisations de programme pour de nouvelles opérations de développement au titre des dépenses en capital (1 million).

Paragraphe 5. — **La coopération avec les Etats d'Afrique du Nord.**

A. — LA TUNISIE

L'accroissement de la participation du Ministère des Affaires étrangères à la rémunération des coopérants culturels en Tunisie (3 millions de francs) est également à classer au nombre des priorités géographiques dans le cadre de l'aide aux pays francophones.

S'y ajoutent, au titre des dépenses en capital (opérations de développement), des autorisations de programme d'un montant de 4,25 millions.

B. — LE MAROC

Dans les dépenses en capital, 5 millions de francs sont prévus, en autorisations de programme, au titre d'opérations de développement.

C. — ALGÉRIE

1. — *Evolution des crédits.*

Les différentes aides à l'Algérie, au titre des dépenses ordinaires (non comprise l'aide militaire examinée dans un précédent chapitre) évoluent comme suit :

1971	193,38 millions de francs.
1972	182,6 millions de francs.

Au titre des dépenses en capital, le montant des autorisations de programme pour l'aide au développement de l'Algérie sera de 2 millions pour 1972.

Quant aux crédits de paiement correspondant à l'apurement d'opérations précédemment engagées en matière d'aide au développement industriel de l'Algérie, ils seront de 20 millions de francs.

Le total des crédits de paiement mis à la disposition de l'Algérie, au titre de l'année 1972, sera donc, compte tenu de l'aide militaire, de l'ordre de 218 millions.

2. — *Commentaire du Gouvernement.*

L'évolution de l'aide à l'Algérie ainsi présentée de façon schématique, a été commentée dans une réponse au Ministère des Affaires étrangères à une question de votre commission.

Cette réponse est reproduite ci-après :

« La ligne de conduite du Gouvernement en matière d'aide à l'Algérie a été définie par le Premier Ministre dans sa déclaration du 20 avril dernier à l'Assemblée Nationale : « Nous maintenons l'essentiel et nous laissons toutes les portes ouvertes sur l'avenir. »

« a) Dans cet esprit, les dotations prévues pour l'Algérie dans le budget 1972, au titre de l'aide culturelle et technique, ont été dans l'ensemble maintenues à leur niveau de 1971 — ce qui d'ailleurs correspond, étant donné le nécessaire réajustement des traitements pour l'élévation du coût de la vie, à une légère diminution de notre effort.

« La charge incombant à la France dans la rémunération des coopérants recrutés dans le cadre de la Convention franco-algérienne de coopération culturelle et technique du 8 avril 1966 demeure plafonnée à 127,8 millions de francs, chiffre fixé lors de la signature de l'avenant à la Convention en date du 22 août 1970 et confirmé au cours de la réunion de la Commission mixte franco-algérienne du mois de mars 1971.

« A cette somme s'ajoute la contribution française à la rémunération des membres de la mission médicale au Sahara et des agents de la S.N.C.F. et de l'E.D.F. mis à la disposition des organismes homologues algériens, ce qui porte à environ 135 millions (92 millions pour les enseignants plus 42.900.000 F pour les coopérants techniques) la charge française globale en matière de rémunérations.

« La coopération scientifique voit également sa dotation reconduite en 1972 : celles des missions de courte durée, de l'assistance technique et des bourses et stages sont en légère diminution.

« Une nouvelle rubrique : « Opérations de développement » apparaît en 1972 ; elle correspond en fait au maintien de notre participation aux diverses opérations de formation précédemment engagées (13,48 millions), de notre contribution au fonctionnement de l'Institut de technologie agricole de Mostaganem (5,8 millions) et à la mise en place de six instituts de technologie créés avec l'aide française en 1971 (17,62 millions). Le montant total, 36 millions 900.000 F, était inclus en 1971 dans l'aide au développement économique et social.

« b) L'aide au développement économique et social, qui revêt la forme de concours non remboursables, comprenait en 1971 trois rubriques :

« — aide directe	20.000.000 F.
« — contribution au budget de fonctionnement de l'O.C.I.	6.000.000
« — actions de formation	20.280.000
« 1° L'aide directe n'a pas encore été versée.	

« 2° L'O.C.I., qui était chargé notamment de l'étude et de la réalisation des projets financés sur les concours mis par la France à la disposition de l'Algérie pour son développement industriel (chap. 68-82), a terminé sa mission ; ces concours sont maintenant pratiquement épuisés et les réalisations en cours ont été transférées, à la demande des autorités algériennes, à la « Société nationale d'Exploitation et de recherches industrielles ».

« L'O.C.I. étant donc en voie de liquidation, la contribution française au titre de l'année 1971 n'a pas encore été versée ; elle devrait être de l'ordre de 500.000 F.

« 3° Actions de formation (20.280.000 F).

« Ces opérations concernent essentiellement les secteurs suivants :

- « — industries pétrolières ;
- « — développement agricole ;
- « — concours à des organismes divers ;
- « — des études ;
- « — des envois d'experts.

« La contribution française pour 1971 s'est amenuisée dans la mesure où nos engagements parvenaient à expiration.

« En ce qui concerne l'O.C.I., l'Organisme étant en voie de liquidation pour les raisons indiquées plus haut, le Gouvernement français n'a plus à participer à son budget de fonctionnement. Aucune dotation n'a donc été inscrite, en 1972, au titre de cette rubrique.

« De même, aucun crédit d'aide directe n'a été prévu en 1972. D'une manière générale, les modalités et le montant des concours de la France au développement de l'Algérie dépendront de l'évolution générale des rapports franco-algériens dans le domaine économique. Dans cette perspective, il a été demandé que les lignes relatives à l'O. C. I. et à l'aide directe demeurent ouvertes dans le budget 1972.

« Enfin, en ce qui concerne les actions de formation, la dotation a été transférée au chapitre 42-24 de façon à regrouper toutes les opérations de coopération technique sous une même rubrique budgétaire. »

Paragraphe 6. — **Autres pays.**

Les actions nouvelles autres que celles présentées ci-dessus ont pour objectifs, d'une part le maintien des positions et l'expansion de la langue française, d'autre part une aide sélective au développement dans les régions du tiers monde où s'exerce notre influence culturelle. Un effort particulier est prévu dans les pays du Marché commun, en Europe de l'Est, dans les pays du bassin méditerranéen et en Amérique latine.

Pour ce qui est des autorisations de programme prévues au titre des dépenses d'équipement (chap. 56-20 et 68-80), il paraît intéressant de noter les opérations suivantes :

	En millions de francs.
Hôtel-Dieu de France à Beyrouth (troisième et dernière tranche)	5,6
Equipement de la Faculté de médecine de Beyrouth.....	0,6
Lycées français de Londres.....	1,5
Lycée Chateaubriand de Rome.....	2
Institut français de Skopje (aménagement).....	0,5
Equipement du Centre de formation professionnelle de Séoul	2
Equipement I. V. T. Caracas	1,1
Opérations de développement :	
Cambodge	0,45
Laos	1,15
Autres pays d'Asie.....	2,25
Algérie	2
Maroc	5
Tunisie	4,25
Amérique latine	2,34

Paragraphe 7. — La scolarisation des enfants français à l'étranger.

Les mesures nouvelles relatives à la scolarisation des enfants français à l'étranger s'élèvent à 2 millions de francs.

Cette scolarisation est assurée dans un nombre limité de pays, dont l'Afrique du Nord, par les lycées français relevant directement du Ministère des Affaires étrangères ou d'associations bénéficiant de son soutien, telles que l'Alliance française et la Mission laïque française. Dans les autres pays, le Ministère des Affaires étrangères contribue à la mise en place et au fonctionnement de « petites écoles » gérées par des associations locales de parents d'élèves, dont certaines reçoivent, en outre, une subvention du Ministère français de l'Education nationale.

Le développement des actions de coopération au Maroc et en Tunisie, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, entraîne un accroissement du nombre d'experts ou techniciens français qui a pour corollaire une augmentation du nombre d'élèves à scolariser.

La situation actuelle est particulièrement critique au Maroc où il a dû être remédié, dès 1971, à l'insuffisance du nombre d'enseignants par le recrutement de suppléants et où le taux d'encadrement de un pour trente-deux élèves dépasse très largement les normes admises en France et met en cause la qualité de l'enseignement.

Aussi est-il prévu d'attribuer à ces deux pays la quasi-totalité des moyens supplémentaires demandés au titre du fonctionnement de même que leur sont destinées, en priorité, les créations d'emplois proposées : treize postes d'enseignants civils et onze appelés du Service national pour le Maroc ; trois enseignants civils et cinq appelés du Service national pour la Tunisie.

Les rapports reçus d'autre part de diverses ambassades font ressortir ou prévoir un accroissement important du nombre d'enfants français d'âge scolaire, conséquence de l'installation d'entreprises françaises qui résulte, elle-même, d'une augmentation des échanges économiques ou du développement de la coopération

technique avec les pays considérés. La prise en charge de personnels enseignants, permettant la création ou l'extension d'écoles françaises, est un élément important de soutien à l'installation et à l'expansion de ces entreprises.

Il est prévu, à ce titre, la création d'un emploi d'enseignant civil aux Etats-Unis et au Japon ainsi que le recrutement d'appelés du Service national pour l'Allemagne, l'U. R. S. S., l'Islande, la Libye et certains pays d'Amérique latine.

CHAPITRE VI

CONTRIBUTIONS DE LA FRANCE AUX DEPENSES INTERNATIONALES

Trois chapitres budgétaires regroupent les contributions de la France aux organisations internationales. Les dotations de ces chapitres évoluent comme suit :

CHAPITRES	CREDITS votés en 1971.	MESURES acquises et mesures nouvelles.	CREDITS 1972.	VARIATION en pourcentage.
(En milliers de francs.)				
42-31. — Contributions obligatoires..	228.714	+ 20.957	249.671	+ 9,1
42-43. — Contributions bénévoles..	44.728	+ 3.670	48.398	+ 8,2
42-35. — Contributions à des organisations européennes à caractère scientifique et technique.....	104.363	+ 38.636	142.999	+ 37
Total	377.805	+ 63.263	441.068	+ 16,8

L'augmentation des contributions internationales est donc très substantielle. Mais si, *a priori*, cette évolution peut paraître inquiétante, il faut tempérer cette inquiétude en soulignant que, si l'on met à part les contributions aux organisations européennes à caractère scientifique et technique (essentiellement le Centre européen de recherche nucléaire), les cotisations aux organisations internationales augmentent moins vite que l'ensemble du budget du Ministère des Affaires étrangères.

La présente étude se limitera à quelques points jugés intéressants.

Section 1.

LES CONTRIBUTIONS A L'O. N. U. ET AUX OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

A. — *La cotisation ordinaire de la France à l'O. N. U.* au titre des dépenses obligatoires sera de 61,4 millions en 1972, en augmentation de 10,4 millions (20 % environ) par rapport à 1971.

Cette contribution, qui a presque triplé depuis 1965, représente 6 % des dépenses de l'organisation. Les cotisations de la France, des Etats-Unis, de l'U. R. S. S. et de la Grande-Bretagne représentent au total près de 59 % des ressources de l'Organisation et des institutions spécialisées. Le nombre des gros contributeurs est donc très réduit cependant que le nombre des membres disposant du droit de vote est voisin de 130. Une telle situation fait naturellement que les différents Etats sont inégalement sensibles à l'augmentation des dépenses de l'O. N. U.

Le budget de l'Organisation des Nations Unies pour 1971 dépasse 192 millions de dollars (environ 1.061 millions de francs), soit une augmentation de 14 % par rapport à 1970. Cet accroissement est dû essentiellement à l'augmentation des traitements du personnel, aux travaux d'agrandissement du palais des Nations à Genève et aux frais entraînés par des conférences exceptionnellement importantes.

L'accroissement des dépenses en 1972 devrait être inférieur à 10 %.

B. — *La crise financière de l'O. N. U. et le contrôle des dépenses :*

Le financement des arrérages de l'emprunt lancé pour faire face aux dépenses occasionnées par les opérations de maintien de la paix au Congo et au Moyen-Orient n'est toujours pas assuré. Par ailleurs, les contributions impayées représentent environ 60 millions de dollars. Au total, la trésorerie des Nations Unies enregistre un déficit d'environ 100 millions de dollars.

Le contrôle budgétaire *a posteriori* est en général satisfaisant et la difficulté se situe au moment de l'établissement du budget. Cependant, le corps commun d'inspection, qui a su acquérir une

réelle autonomie, semble être parvenu à obtenir une meilleure distinction entre les recettes budgétaires obligatoires, les recettes extra-budgétaires et les contributions volontaires.

Une étude a été entreprise qui porte sur les effectifs de chacun des services et ses conclusions permettent d'espérer qu'on pourra éviter de nouveaux recrutements en procédant à des transferts.

Le Comité spécial pour la revision du régime des rémunérations, qui a été créé en vertu d'une résolution adoptée au cours de la dernière session, pourrait proposer un nouveau système destiné à améliorer la qualité des services, ce qui, à plus longue échéance, serait générateur d'économies.

L'examen des frais de documentation, la rationalisation des procédures — voire la réduction de la durée des sessions — pourraient constituer autant de moyens de réduire les coûts.

En fait, les solutions tiennent moins aux techniques budgétaires qu'à l'adhésion des pays membres à l'idée selon laquelle il est nécessaire de parvenir à une gestion rigoureuse.

Votre commission approuve les efforts faits dans ce domaine par la délégation française.

C. — *Le contentieux financier entre la France et l'O. N. U. :*

La France ainsi que d'autres Etats, et notamment les pays de l'Est, ayant contesté la régularité des opérations au Congo, ont soustrait systématiquement de leur contribution ce qui correspondait au coût de ces opérations.

En conséquence et, aussi, du fait que des membres des Nations Unies sont en retard dans le paiement de leur part des dépenses non contestées et que les pays de l'Est refusent de contribuer pour les opérations au Moyen-Orient, les Nations Unies ont connu une crise financière à laquelle elles ont porté remède en émettant des bons. Mais le service de l'emprunt s'est heurté au refus de payer de la France et de l'U. R. S. S.

Tout en maintenant sa position de principe sur les opérations au Congo et les obligations émises par l'Organisation, le Gouvernement français a décidé, espérant que son exemple serait suivi, de donner volontairement aux Nations Unies une somme de 21.450.000 F, soit 3.910.000 dollars environ, dont le versement devait intervenir au cours du mois de novembre.

La position que la France adoptera à l'avenir concernant la situation financière des Nations Unies et, en particulier, le service de l'emprunt dépendra, dans une certaine mesure, de l'attitude de plus ou moins grande compréhension des autres contributeurs les plus importants.

D. — *Les opérations de maintien de la paix :*

1° *La force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient (F. U. N. U.) :*

Bien que la F. U. N. U. ait été retirée de la frontière égypto-israélienne peu avant la guerre de 1967, cette ligne de crédits est demeurée ouverte dans notre budget et sera dotée de 1,6 millions en 1972 (contre près de 8 millions en 1965). En effet, les observateurs du cessez-le-feu au Moyen-Orient occasionnent des dépenses qui figurent au même poste que l'ancienne F. U. N. U.

2° *La Commission internationale de surveillance du cessez-le-feu en Indochine (C. I. S. C.) :*

1. — La contribution de la France représente 22,8 % des dépenses de la Commission de surveillance. Cette contribution sera de 8,4 millions en 1972. (Elle était voisine de 10 millions en 1965).

Les transports aériens de la C. I. S. C. sont assurés par une compagnie française, la C. I. T. C. A., dont les services sont réglés non sans quelques difficultés ni retards par la Commission de contrôle.

De plus d'un millier de personnes au lendemain de son installation, la C. I. S. C. en Indochine en compte aujourd'hui moins de 150 (Canadiens, Polonais et surtout Indiens), personnel administratif compris (35 au Sud-Vietnam, une dizaine en R. D. V. N. et une centaine au Laos). Cette déflation importante s'explique par la réduction des activités de la C. I. S. C. et la nécessité dans laquelle celle-ci s'est trouvée de réduire son train de vie du fait de la défaillance de la participation chinoise au règlement de ses dépenses à partir de 1963.

La Commission internationale de surveillance du cessez-le-feu en Indochine, instituée par les Accords de Genève de 1954, confirmée pour le Laos par ceux de 1962, n'a plus qu'une activité restreinte du fait des circonstances prévalant dans la péninsule indo-chinoise.

Si, à la suite de la demande du prince Sihanouk, elle n'est plus présente au Cambodge depuis décembre 1969, elle subsiste au Laos, au Sud-Vietnam et au Nord-Vietnam. Mais son activité est des plus réduite car elle ne peut exercer de contrôle sur le terrain.

Malgré cet état de fait, le maintien de la C. I. S. C. paraît utile au Gouvernement pour les raisons suivantes :

1° Elle matérialise des accords que nous avons souscrits, auxquels nous demeurons attachés, et qui s'inscrivent dans le droit fil de la politique que nous préconisons pour le Sud-Est asiatique (zone de paix et de neutralité) ;

2° A cela s'ajoute le rôle modérateur que la Commission, du fait de sa présence, joue dans la vie politique laotienne et notamment dans le dialogue existant entre les deux princes ;

3° Enfin, l'évolution future de la situation dans la péninsule indochinoise peut provoquer sa réactivation.

Section 2.

L'AIDE MULTILATÉRALE AU DÉVELOPPEMENT

L'Organisation des Nations-Unies et ses institutions spécialisées mettent en œuvre de nombreux programmes d'aide au développement. Les principaux sont :

1° *Le programme des Nations-Unies pour le développement (P. N. U. D.)* créé dans sa forme actuelle en 1965 et réorganisé en 1971. Il s'agit d'un programme d'assistance technique et d'études de préinvestissement réalisé à la demande des gouvernements intéressés dans le cadre d'un programme de cinq ans lui-même fondé sur les plans de développement des pays bénéficiaires. En règle générale, le P. N. U. D. se contente d'une mission de financement et de contrôle ; il ne réalise pas les projets lui-même ; son but est de révéler des possibilités d'investissements et ainsi de drainer vers le pays en voie de développement des capitaux dont ces derniers ont besoin pour accélérer leur développement économique et social. Le P. N. U. D. permet ainsi la réalisation de projets dont le montant est très supérieur au total de la contribution financière qu'il apporte. Il intervient dans de nombreux secteurs : agriculture,

industrie, éducation, services publics, santé publique, au profit de pratiquement tous les pays en voie de développement. Les opérations qu'il finance s'étendent sur des périodes de temps variables. Le P. N. U. D. dispose de ressources constituées par les contributions volontaires des pays membres de l'O. N. U. En 1970 les contributions ont représenté 225 millions de dollars. Le montant des contributions annoncées pour 1971 a été de 240 millions de dollars. La participation française au budget du P. N. U. D. a été de 4,3 millions de dollars en 1970 et de 4,7 en 1971 (près de 26 millions de francs).

2° *Le Programme alimentaire mondial (P. A. M.)* placé sous l'autorité conjointe de l'O. N. U. et de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F. A. O.) est devenu un organisme permanent disposant de ressources de plus en plus considérables. A ses débuts, son budget était de l'ordre de 50 millions de dollars. Depuis, il a été fortement accru par l'augmentation de la plupart des contributions en dehors de celle de la France. En outre le P. A. M. gère depuis 1969 les dons en céréales faisant l'objet de la Convention d'aide alimentaire. Le chiffre de dépenses pour les années 1969-1970 a atteint plus de 288 millions de dollars. L'objectif de dépenses pour les années 1971-1972 a été fixé par les Nations-Unies à 300 millions de dollars. Le programme permet de faire face aux conséquences de catastrophes naturelles ou d'événements politiques. Il appuie également dans de nombreux pays des actions de développement économique en assurant la subsistance des travailleurs employés à des travaux de reboisement, d'irrigation. L'action du P. A. M. s'exerce généralement au profit des pays les plus déshérités.

3° *D'une façon générale, la plupart des institutions spécialisées* (U. N. E. S. C. O., B. I. T., O. M. S., F. A. O., etc.) mènent également des actions d'assistance qu'elles financent directement sur leur budget propre et qui s'ajoutent ainsi à celles qu'elles exécutent sur les fonds qu'elles reçoivent du P. N. U. D. Il convient également de mentionner les actions d'assistance technique financées directement par l'O. N. U. sur son propre budget et celles de certains de ses organes subsidiaires (O. N. U. D. I., F. I. S. E., U. N. R. W. A., etc.).

De plus, le groupe de la Banque mondiale (B. I. R. D.-Association internationale pour le développement et Société financière internationale) qui entretient des liens avec le système des Nations-Unies est tout entier orienté vers l'aide au développement.

On trouvera, dans une annexe au présent rapport, le montant des contributions françaises à ces diverses institutions.

*

* *

Votre rapporteur tient à se faire l'écho des préoccupations exprimées par certains membres de la Commission des Finances qui sont en même temps représentants de la France au Parlement européen où ils défendent les thèses favorables à *une organisation internationale des marchés des matières premières de façon à améliorer les revenus des pays pauvres. Il semblerait que le Gouvernement, en principe favorable à ces thèses, ne les soutienne qu'avec une énergie insuffisante* dans les réunions internationales, notamment au sein du Marché commun.

Section 3.

L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE DE LA FRANCOPHONIE

L'Agence de coopération culturelle et technique des pays entièrement ou partiellement de langue française, a été créée à Niamey en mars 1970 et groupe vingt-deux pays.

Le budget de l'Agence pour 1971 s'est élevé à 9.157.000 F. La contribution de la France a été de 4.120.650 F. Cette contribution représente 45 % du budget de l'Agence, conformément au barème des contributions fixé à Niamey.

L'Agence a prévu pour les années 1972 et 1973 une augmentation importante de ses programmes. Pour 1972 le budget proposé par le conseil d'administration du mois de juin dernier s'élève à 16.604.000 F, ce qui représente une augmentation de plus de 60 % par rapport au budget précédent, et arrêté par la récente Conférence générale d'Ottawa-Québec du 15 octobre. Ce chiffre résulte d'un compromis entre les trois grands pays contributeurs de l'Agence, la France, le Canada et la Belgique ; tandis que les Canadiens insistaient pour retenir les propositions de l'Agence pour 1972 s'élevant à 25 millions de francs et que les Belges avaient instruction de ne pas dépasser 15 millions, la délégation française,

en accord avec le Ministère des Finances, ne pouvait dépasser 18 millions ; le chiffre fixé de 16.604.000 F n'a été finalement atteint qu'avec l'assentiment des Belges, après consultation de Bruxelles. Le barème des contributions de plusieurs pays a été modifié par la Conférence générale : il s'agissait, pour 1972, de remanier un barème dans lequel des contributions ne pouvaient être recouvrées à concurrence de 2,29 % (non-adhésion à l'Agence du Maroc, du Liban et du Congo Kinshasa). Les pays sous-développés souhaitaient que la charge de ces défections soit supportée par les pays nantis. Le Canada était favorable à cette proposition, cependant que la France y était opposée. Une augmentation de notre contribution de 0,50 % a été dans ces conditions acceptée, la contribution du Canada étant augmentée dans la même proportion. Pour les 1,29 % restant, il était décidé de recourir autant que possible à des économies.

Pour 1973, la France s'est nettement opposée aux suggestions présentées par certains pays sous-développés pour faire supporter la quasi-totalité du budget aux pays développés.

L'échelle finalement retenue a permis de n'accroître notre part que de 1,34 % contre 2 % pour le Canada, ce qui, compte tenu des propositions initiales de l'Agence pour 1973, qui s'élevaient à 31 millions de francs, restait dans une limite raisonnable. Conformément à ses instructions, la délégation française a défendu un budget de 20 millions de francs en gardant la possibilité d'aller jusqu'à 25 millions de francs. Les propositions de l'Agence, d'abord de 31 millions de francs, étaient dans un premier temps ramenées à 26 millions de francs (+ 60 %). C'est sous notre impulsion et en dépit de la pression du Canada et des pays africains et malgache que le chiffre de compromis de 23 millions de francs était finalement arrêté.

Le programme de l'Agence pour 1972 prévoit la continuation des actions précédentes, notamment la mise en place de l'Ecole internationale de Bordeaux, ainsi qu'un certain nombre d'autres opérations : envois de mallettes pédagogiques aux instituteurs de certains pays, développement des procédures d'assistance technique multilatérale, mise en place d'un système de circulation des connaissances, ouverture de deux centres de promotion artisanale, aide aux centres culturels africains, à la création littéraire, à la diffusion du livre, à la production et aux échanges cinématographiques, etc.

En ce qui concerne les programmes de l'Agence pour l'année 1973, les chiffres adoptés pour chaque rubrique ont été dans l'en-

semble très voisins de ceux que la délégation française avait pour instruction de ne pas dépasser. La mission de l'École internationale de Bordeaux, nouvellement créée, a été définie conformément aux thèses françaises, c'est-à-dire pour éviter les doubles emplois avec les institutions déjà existantes et, d'une façon générale, l'accent a été mis dans les programmes sur l'éducation et la culture. La délégation française a rappelé les orientations qui doivent inspirer l'action de l'Agence.

Son effort principal sera orienté vers l'enseignement du français aux niveaux primaire et secondaire. La francophonie ne deviendra, en effet, une réalité consistante et solide que si tout est mis en œuvre pour que notre langue soit effectivement pratiquée et correctement enseignée à ce niveau. L'Agence favorisera la diffusion massive des manuels scolaires.

D'une façon générale, l'Agence ne devra agir directement et à son compte que dans les domaines présentant un caractère hautement prioritaire, pour compléter ou suppléer l'aide bilatérale. Elle devra, d'autre part, éviter autant que possible une trop grande dispersion de ses moyens et de ses opérations.

La Conférence générale d'Ottawa-Québec du 15 octobre a permis de définir un certain nombre de lignes directrices pour l'Agence : centrer les actions sur deux ou trois thèmes fondamentaux, notamment l'éducation et la culture, en se fixant des objectifs à longue portée ; accentuer l'effort de coordination et de liaison avec les organismes nationaux et internationaux existants en évitant toute concurrence ou double emploi ; assurer une large diffusion, parmi les Etats membres, des études et travaux menés par l'Agence ou d'autres organismes à vocation francophone ; aider à la promotion et à la diffusion, par la langue française, des cultures nationales et traditions des pays membres de l'Agence.

Section 4.

L'ACTION HUMANITAIRE

Nos interventions à caractère humanitaire apparaissent essentiellement dans deux chapitres budgétaires :

1° Le chapitre 46-92 dont l'article 60 est consacré à l'assistance d'urgence à des pays étrangers en cas de calamité ;

2° Le chapitre 42-32 (contributions bénévoles) où sont inscrites notamment les contributions au programme alimentaire mondial (examiné ci-dessus à propos de l'aide au développement), le Fonds international de secours à l'enfance (F. I. S. E.), le Centre international de l'enfance, le programme d'aide et de travaux de secours pour les réfugiés arabes de Palestine (U. N. R. W. A.) et le Fonds des Nations-Unies pour les secours aux réfugiés (U. N. R. E. F.).

En fait, un évident manque de clarté caractérise la gestion de ces crédits.

A. — *Les secours d'urgence à la suite de calamités naturelles :*

On conçoit certes que les sommes nécessaires à nos interventions d'urgence ne puissent être prévues avec précision. Mais il semblerait que *les crédits inscrits à l'article 60 du chapitre 46-92 devraient être d'un ordre de grandeur plus vraisemblable*. En effet, en 1972 comme en 1971, la dotation de cette ligne budgétaire n'est que de 100.000 F. Or, non compris les dépenses entraînées par les tragiques événements du Bengale (18,9 millions) et qui seront examinées ci-après, les aides d'urgence accordées de janvier à octobre 1971 ont atteint plus de 190.000 F. Sans critiquer nullement ces secours d'urgence ainsi accordés par notre pays, votre rapporteur pense que les dotations budgétaires inscrites dans les lois de finances initiales devraient être calculées de façon plus réaliste.

De janvier à octobre 1971, nos interventions se sont réparties comme suit :

PAYS BENEFICIAIRES	NATURE de la calamité.	MONTANT DE l'aide accordée.
(En francs.)		
Paraguay	Inondations.	10.000
Colombie	Inondations.	10.000
Togo	Tornade.	20.000
Chili	Séisme.	50.000
Haïti	Poliomyélite.	49.500
Nord Viet-Nam	Crue Fleuve Rouge.	32.400
Laos	Crue Fleuve Rouge.	20.000
		191.900

B. — *Le conflit du Bengale :*

La pénible situation qui règne dans cette région a conduit la France à répondre aux appels lancés par le Secrétaire général des Nations Unies pour venir en aide aux populations si cruellement éprouvées.

1° *Aides accordées à l'Inde (16,4 millions de francs) :*

Cette assistance, accordée en réponse à l'appel de M. Thant du 19 mai 1971, a été mise à la disposition de diverses organisations, et principalement au Haut-Commissaire aux réfugiés (H. C. R.), en sa qualité de coordinateur des Nations Unies pour l'assistance aux réfugiés du Pakistan oriental.

	(En millions de francs.)
H. C. R.	13
Fonds international de secours à l'enfance.....	1,5
Programme alimentaire mondial.....	1
Organisation mondiale de la santé.....	0,5
Croix-Rouge française.....	0,2
Comité français contre la faim.....	0,2
	<hr/> 16,4

2° *Aides au Pakistan (2,5 millions) :*

Cette assistance, accordée en réponse à l'appel de M. Thant du 16 juin 1971, a été versée au Fonds des Nations Unies pour l'assistance au Pakistan oriental.

C. — *L'aide aux réfugiés arabes de Palestine :*

Notre principale intervention se fait dans le cadre des Nations Unies (Programme d'aide et de travaux pour les réfugiés arabes de Palestine : U. N. R. W. A.).

Créé par une résolution du 9 décembre 1949 de l'assemblée générale des Nations Unies, l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a accompli jusqu'à ce jour une œuvre humanitaire considérable. Les activités se sont étendues, ces dernières années, aux personnes déplacées à la suite des opérations militaires de juin 1967. Les programmes de l'Office, qui comprennent des distributions de rations alimentaires, un enseignement général et une assistance médicale bénéficient à environ 1.100.000 personnes.

Le budget de l'Office est de l'ordre de 48 millions de dollars (264 millions de francs). Il accuse un déficit évalué à 2,4 millions de dollars pour l'année en cours et à 16 millions de dollars pour l'exercice suivant. Aussi de nombreux appels à la générosité des Etats ont-ils été lancés tant par la dernière assemblée générale que par le Secrétaire général des Nations Unies.

Ces appels n'ont pas laissé insensible la communauté internationale puisqu'un certain nombre de gouvernements devaient dernièrement annoncer à l'Office des crédits exceptionnels : Etats-Unis (23.000.000 de dollars), Royaume-Uni (4.500.000 dollars), République fédérale d'Allemagne (3.250.000 dollars), Suède (2.250.000 dollars), Canada (1.330.000 dollars), Suisse (880.000 dollars).

En ce qui nous concerne, nous versons à l'U. N. R. W. A. une contribution ordinaire relativement modeste de 200.000 dollars (1,1 million de francs) à laquelle s'ajoute, depuis la guerre de 1967, une contribution exceptionnelle de l'ordre de 800.000 dollars (4,4 millions de francs). A la connaissance de votre rapporteur, cette contribution exceptionnelle n'a pas encore été versée au titre de l'année 1971.

A cet effort il convient d'ajouter un don en céréales de 3.200 tonnes que la France doit livrer au titre de sa participation à l'exécution de la convention d'aide alimentaire de la Communauté économique européenne.

D. — *Autres contributions :*

— Organisation mondiale de la santé (O. M. S.) : 25,4 millions en 1972 ;

Fonds international de secours à l'enfance (F. I. S. E.) et centre international de l'enfance : 11,9 millions en 1972 ;

Fonds des Nations Unies pour les secours aux réfugiés (U. N. R. E. F.) : 2,5 millions en 1972.

Votre rapporteur s'est plus particulièrement intéressé à l'U. N. R. E. F. qui célèbre cette année son vingtième anniversaire.

Depuis sa création, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (H. C. R.) a réinstallé environ 400.000 réfugiés en Europe où la plupart des camps ont été fermés.

Actuellement, il doit faire face à un problème d'environ 1 million de réfugiés en Afrique pour lesquels des secours d'urgence et, dans une deuxième phase, des plans de réinstallation sont mis sur pied.

Il a réussi à dépolitiser les problèmes les plus brûlants de réfugiés, ce qui lui a valu de recueillir, ces dernières années, l'unanimité des suffrages de l'assemblée générale des Nations Unies.

Le Gouvernement nigérian a fait appel à ses « bons offices » pour rapatrier, après la guerre du Biafra, les quelque 4.500 enfants évacués au Gabon et en Côte-d'Ivoire.

Enfin, à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, il a accepté de jouer le rôle de coordinateur central de l'assistance fournie par les divers organismes des Nations Unies aux réfugiés du Pakistan oriental se trouvant en Inde. Le budget de cette opération (voir ci-dessus) est naturellement entièrement distinct de son budget ordinaire d'assistance.

Ce budget a été fixé à 7 millions de dollars pour 1971 et à 8 millions de dollars (44 millions de francs) pour 1972. Avec des moyens aussi modestes, le Haut-Commissaire fait face aux diverses situations de réfugiés qui se produisent dans le monde, car il obtient des contributions d'appoint très importantes tant des pays d'accueil des réfugiés que des autres Gouvernements membres des Nations Unies. Les autres organisations membres des Nations Unies, programme alimentaire mondial, O. M. S., F. I. S. E. notamment, interviennent également à sa demande pour prendre le relais de son action, de sorte que sa participation aux projets, très variable selon les pays, ne représente qu'un faible pourcentage de leur coût total.

Notre contribution au budget d'assistance du H. C. R. nous place actuellement au quatrième rang des pays contributeurs, après les Etats-Unis, la Suède et l'Allemagne.

Section 5.

LES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS A CARACTÈRE SCIENTIFIQUE OU TECHNIQUE

Comme votre rapporteur l'a souligné dès l'introduction de ce chapitre, les contributions de la France aux organisations de recherche scientifique représentent une part très appréciable des contributions inscrites au budget du Ministère des Affaires étrangères.

Les contributions de cette sorte sont à l'évidence d'une nature très différente de celles examinées dans les sections précédentes, car les organismes auxquels elles sont destinées conduisent des travaux qui intéressent directement le développement de notre pays.

Pour la clarté de l'analyse budgétaire, il est sans doute fâcheux que les contributions aux organisations internationales à caractère scientifique et technique demeurent dispersées dans différents budgets, notamment ceux du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère du Développement industriel et scientifique (où sont inscrits en particulier les crédits de la coopération spatiale et du programme complémentaire d'Euratom).

Pour se limiter aux crédits inscrits au budget du Ministère des Affaires étrangères, l'essentiel des contributions aux organisations à caractère scientifique va au Centre européen de recherche nucléaire (C. E. R. N.).

Avant de consacrer quelques développements à ce centre, il paraît utile de mesurer un peu plus précisément le montant total de nos contributions aux organisations scientifiques ou techniques.

En premier lieu, les contributions inscrites au chapitre 42-35 (Organisations européennes à caractère scientifique et technique) s'établissent comme suit en 1972 :

— C. E. R. N.	128,1 millions.
— Conférence européenne de biologie moléculaire (E. M. B. O.)	1,4 —
— Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (E. S. O.)	13,5 —
	<hr/>
	143 millions.

Il paraît légitime d'ajouter à ces contributions celles qui sont inscrites au chapitre 42-31 (contributions obligatoires) article 40 (organisations à vocation scientifique) et qui se monteront à près de 1,5 million en 1972.

Enfin, les services rendus par l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol) justifient également sa prise en compte au titre des organisations à caractère scientifique ou technique. La contribution de la France en 1972 sera de 29,9 millions.

On atteint ainsi un total de l'ordre de 174 millions, ce qui représente près de 40 % du total des dotations prévues pour 1972 au titre des contributions aux organismes internationaux.

Notre contribution au C. E. R. N. doit augmenter en 1972 de près de 35 millions, passant de 93 millions à 128 millions. C'est là le principal facteur de l'augmentation de nos contributions internationales, aussi a-t-il paru bon à votre rapporteur de consacrer quelques développements complémentaires à ce centre.

1° *Bilan d'activité du C. E. R. N. en 1970-1971 :*

Au cours de la période de référence, le C. E. R. N. a poursuivi son programme de recherches en physique des particules de haute énergie par l'exploitation du synchrotron à protons de 28 Gev et du synchro-cyclotron de 600 Mev et de leurs installations annexes.

Il a, d'autre part, terminé la construction des installations suivantes :

1° Les anneaux de stockage à intersection (I. S. R.) reliés au synchrotron à protons ont été mis en service dès le 1^{er} mars 1971, c'est-à-dire un peu avant la date prévue, leur fonctionnement donnant toute satisfaction et le plafond des prévisions financières n'ayant pas été dépassé. Leur inauguration a eu lieu le 16 octobre 1971 ;

2° La chambre à bulles Gargamelle réalisée par le C. E. A. à Saclay et installée au C. E. R. N. au cours du premier semestre de 1971.

Un millier de physiciens originaires d'une cinquantaine d'universités européennes bénéficient des installations que l'effort des pays membres a mises à leur disposition.

2° *Projets pour les années prochaines :*

Le Conseil du C. E. R. N. a décidé le 15 février la construction d'un grand accélérateur de 300 Gev qui donnera aux physiciens européens des moyens d'investigation comparables à ceux dont disposeront les savants américains et soviétiques. Dix des douze pays européens membres de l'organisation participent à ce laboratoire, le Danemark et la Grèce ne s'étant pas prononcés.

Le projet adopté par le Conseil est celui conçu par le physicien britannique Adams qui prévoit l'implantation de la grande machine et de ses laboratoires annexes à proximité immédiate des instal-

lations actuelles de Meyrin. La France mettra à la disposition de l'Organisation 412 hectares dans l'arrondissement de Gex et la Suisse 70 hectares.

3° *Opérations en capital* (inscription d'un crédit de 7 millions au chapitre 57-10).

Compte tenu de la réussite du C. E. R. N. depuis sa fondation en 1954, du rôle que l'Organisation a joué dans le développement de la physique européenne et du caractère de la grande entreprise de coopération européenne proposée, le Gouvernement français a accepté de mettre à la disposition du C. E. R. N., pour un loyer symbolique, les terrains nécessaires à la réalisation du grand accélérateur.

La superficie des terrains demandés au Gouvernement français a fait l'objet d'un examen rigoureux. Une négociation avec les auteurs du projet a permis de réduire cette superficie au strict minimum, soit 412 hectares situés sur le territoire des communes de Saint-Genis, Pouilly et de Preveysin dans l'arrondissement de Gex. Ces terrains en exploitation sylvicole et agricole contiennent peu d'immeubles d'habitation. Ils sont à mettre à la disposition de l'Organisation d'après le programme prévisionnel suivant : en 1971, 79 hectares ; 1972, 90 hectares ; 1973, 93 hectares ; 1974, 75 hectares ; 1975, 75 hectares.

Il est à noter que l'anneau de l'accélérateur d'un diamètre de 2,2 kilomètres sera placé dans une galerie souterraine placée à une trentaine de mètres de profondeur. Seuls les laboratoires et les bâtiments de contrôle, de dimension réduite par rapport à l'ensemble, seront situés en surface. Il est veillé attentivement à la protection de l'environnement et de l'économie agricole et touristique de la région.

Les crédits de 7 millions de francs inscrits tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement à l'article 50 du chapitre 57-10, du budget du Ministère des Affaires étrangères pour 1972, sont destinés à financer l'achat de la tranche de terrains à mettre à la disposition de l'Organisation dans le courant du prochain exercice.

ANNEXES



ANNEXE I

PRESENTATION DÉTAILLEE DES CREDITS

Dépenses ordinaires.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1971.	CREDITS prévus pour 1972.
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1 ^{re} partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	509.259.045	544.950.437
3 ^e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.....	15.945.106	20.803.560
4 ^e partie. — Matériel et fonctionnement des services	138.928.939	150.908.380
6 ^e partie. — Subventions de fonctionnement.....	41.667.644	43.576.666
7 ^e partie. — Dépenses diverses	1.160.500	1.160.500
Totaux pour le titre III.....	706.961.234	761.399.543
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1 ^{re} partie. — Interventions politiques et administratives	921.448	921.448
2 ^e partie. — Action internationale	1.096.723.167	1.197.689.040
6 ^e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	11.282.726	11.282.726
Totaux pour le titre IV.....	1.108.927.341	1.209.893.214
Totaux pour les dépenses ordinaires (titres III et IV).....	1.815.888.575	1.971.292.757

Dépenses en capital.

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS de programme		CREDITS DE PAIEMENT	
	votées pour 1971.	prévues pour 1972.	votés pour 1971.	prévus pour 1972.
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT				
6° partie. — Equipement culturel et social	10.500.000	15.000.000	7.000.000	11.000.000
7° partie. — Equipements adminis- tratif et divers.....	12.906.000	16.000.000	2.000.000	17.000.000
8° partie. — Equipements hors de la métropole	»	»	»	»
Totaux pour le titre V.....	23.406.000	31.000.000	9.000.000	28.000.000
TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT				
8° partie. — Investissements hors de la métropole	32.594.000	34.594.000	18.000.000	54.000.000
Totaux pour les dépenses en ca- pital (titres V et VI).....	56.000.000	65.594.000	27.000.000	82.000.000
Totaux pour les Affaires étran- gères (titres III à VI).....	56.000.000	65.594.000	1.842.888.575	2.053.292.757

CHAPITRE 42-21 (1)

Action culturelle et artistique.

	1971	1972
Article 10. — Etablissements culturels et d'enseignement	56.125.471	62.419.847
Article 21. — Echanges culturels. — Accueil de personnalités étrangères.....	1.968.250	2.026.750
Article 22. — Echanges culturels. — Réceptions....	150.000	150.000
Article 23. — Echanges culturels. — Missions et congrès	1.676.500	1.743.600
Article 24. — Echanges culturels. — Recherches archéologiques	2.515.000	2.915.000
Article 25. — Echanges culturels. — Boursiers français à l'étranger.....	3.644.600	4.077.600
Article 26. — Organismes d'échanges culturels.....	2.055.000	2.158.100
Article 30. — Echanges artistiques.....	12.750.000	13.310.000
Article 41. — Livres, publications, photographies...	10.036.000	11.296.000
Article 42. — Documentation	110.000	110.000
Article 43. — Expositions. — Documentaires.....	813.400	843.400
Article 44. — Moyens audiovisuels. — O. R. T. F....	22.616.000	23.452.800
Article 45. — Autres moyens audiovisuels.....	23.230.700	26.423.900
Article 50. — Fonds culturel.....	10.062.000	12.912.000
Totaux	147.752.921	163.838.997

CHAPITRE 42-22 (1)

Relations scientifiques.

	1971	1972
Article 10. — Relations scientifiques.....	4.746.300	4.995.800
Article 20. — Enveloppe recherche. — Relations scientifiques	10.894.220	12.281.220
Article 30. — Enveloppe recherche. — Boursiers français à l'étranger.....	3.645.400	3.645.400
Article 40. — Opérations de coopération scientifique	281.000	281.000
Totaux	19.566.920	21.203.420

(1) Pour retracer l'évolution réelle des dotations, les crédits de 1971 ont été rectifiés pour tenir compte des transferts de chapitre à chapitre.

CHAPITRE 42-23 (1)

Aide au développement par la formation et l'enseignement.

	1971	1972
Article 10. — Aide directe en personnel	183.808.485	198.927.492
Article 20. — Formation des étudiants et stagiaires étrangers	56.956.037	60.906.037
Article 30. — Assistance pédagogique	13.278.500	15.528.500
Article 40. — Missions, échanges de personnes et accueil	1.580.000	1.640.000
Totaux	255.623.022	277.002.029

CHAPITRE 42-24 (1)

Aide technique au développement.

	1971	1972
Article 10. — Aide directe en personnel	80.470.516	84.285.516
Article 20. — Formation des étudiants et stagiaires étrangers	33.183.000	34.525.000
Article 30. — Opérations de développement	72.053.345	64.023.345
Article 40. — Assistance technique	4.875.000	5.100.000
Article 50. — Missions, échanges de personnes et accueil	2.807.280	2.967.280
Totaux	193.389.141	190.901.141

(1) Pour retracer l'évolution réelle des dotations, les crédits de 1971 ont été rectifiés pour tenir compte des transferts de chapitre à chapitre.

ANNEXE II

NOMBRE DES BOURSIERS ET STAGIAIRES ETRANGERS

1° Au titre des relations scientifiques (chapitre 42-22, article 20, § 30).

Cent quatre-vingts chercheurs étrangers de haut niveau ont bénéficié pour l'année scolaire 1970-1971 de bourses de stages en France. La répartition par pays d'origine regroupés par régions est la suivante :

Europe occidentale.....	21
Europe de l'Est.....	46
Moyen-Orient	21
Afrique	27
Asie-Océanie	17
Amérique du Nord.....	7
Amérique latine.....	41

Les crédits correspondants inscrits en nomenclature 1971 à l'article 4 du chapitre 42-22 sont reportés en nomenclature 1972 au paragraphe 30 de l'article 20 du même chapitre.

Il est prévu pour 1972 d'augmenter d'environ 20 unités le nombre des bourses et de susciter les candidatures de chercheurs étrangers du niveau le plus élevé, déjà titulaires d'un doctorat de 3^e cycle.

2° Autres bourses et stages.

PAYS	ANNEE 1969-1970	
	Bourses accordées.	Boursiers et stagiaires accueillis en France.
Europe occidentale.....	1.445	290
Europe de l'Est.....	761	184
Proche et Moyen-Orient.....	738	378
Afrique du Nord.....	1.744	1.043
Afrique Sud du Sahara.....	516	151
Asie-Océanie développée.....	199	67
Reste de l'Asie-Océanie.....	896	441
Amérique du Nord	579	127
Amérique latine.....	1.028	911
Total	7.906	3.592

ANNEXE III

BOURSIERS FRANÇAIS A L'ETRANGER

(Année 1970-1971.)

A. — Au titre de l'action culturelle et artistique.

(Chapitre 42-21, art. 25.)

La répartition des bourses par pays est la suivante :

Belgique	4 pour une dépense annuelle de.....	33.300 F.
Etats-Unis	56 pour une dépense annuelle de.....	1.234.300
Grande-Bretagne	3 pour une dépense annuelle de.....	10.224
Israël	2 pour une dépense annuelle de.....	24.127
Italie	13 pour une dépense annuelle de.....	11.600
Japon	4 pour une dépense annuelle de.....	54.824
Espagne	1 pour une dépense annuelle de.....	750
Pays-Bas	8 pour une dépense annuelle de.....	4.500
Total.....	91	1.373.625 F.

Sont également pris en charge sur la même ligne budgétaire les frais de voyage d'un certain nombre d'étudiants français bénéficiant de bourses de gouvernements ou d'organismes étrangers. La dépense correspondante est de 1.250.000 F pour les Etats-Unis seulement.

Les demandes de bourses sont satisfaites dans la proportion de une sur quatre environ.

B. — Au titre des relations scientifiques.

(Chapitre 42-22, art. 30.)

Le nombre de bourses accordées pendant l'année scolaire 1970-1971 à de jeunes Français poursuivant des études scientifiques est de 142. La répartition est la suivante :

Etats-Unis	135 pour une dépense annuelle de.....	3.169.530 F.
Grande-Bretagne	1 pour une dépense annuelle de.....	10.477
Japon	6 pour une dépense annuelle de.....	82.236
	142	3.262.243 F.

Les demandes de bourses sont particulièrement nombreuses pour les Etats-Unis où un candidat sur quatre environ est retenu après examen des dossiers et dans la limite des crédits disponibles.

ANNEXE IV

TABLEAU RECAPITULATIF PAR REGIONS BENEFICIAIRES DES COOPERANTS AFFECTES A DES TACHES D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION, REMUNERES PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES (INTEGRALEMENT OU PARTIELLEMENT)

REGIONS	COOPERANTS								TOTAL	
	Enseignants.				Experts.				1 ^{er} jan- vier 1970.	1 ^{er} jan- vier 1971.
	Civils.		Service national.		Civils.		Service national.			
	1 ^{er} jan- vier 1970.	1 ^{er} jan- vier 1971.	1 ^{er} jan- vier 1970.	1 ^{er} jan- vier 1971.	1 ^{er} jan- vier 1970.	1 ^{er} jan- vier 1971.	1 ^{er} jan- vier 1970.	1 ^{er} jan- vier 1971.	1 ^{er} jan- vier 1970.	1 ^{er} jan- vier 1971.
Europe occidentale	58	41	27	20	7	7	5	12	97	80
Europe de l'Est	8	»	1	»	»	»	»	»	9	»
Proche et Moyen-Orient	173	142	94	108	42	52	40	59	349	361
Afrique du Nord	8298	7932	920	938	2569	2707	1070	357	12857	11434
Afrique au Sud du Sahara	79	94	135	153	62	43	18	16	294	306
Asie-Océanie développée	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
Le reste de l'Asie-Océanie	644	542	154	136	188	171	60	41	1046	890
Amérique du Nord	89	24	125	»	7	15	192	184	413	223
Amérique latine	91	109	122	90	102	97	113	123	428	419
Total	9440	8984	1578	1445	2977	2592	1999	792	15494	13713

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

— le total des coopérants rémunérés par le Ministère des Affaires étrangères doit être complété par celui des coopérants rémunérés par les Etats employeurs. Au 1^{er} janvier 1970 : 7.085 enseignants et 709 experts appartenaient à cette dernière catégorie, soit au total 7.794 coopérants. Au 1^{er} janvier 1971, ces nombres étaient respectivement de 7.389 et 2.030, soit 9.419 coopérants.

Si l'on ajoute ces derniers nombres à ceux des coopérants rémunérés par le Ministère des Affaires étrangères, on obtient des totaux sensiblement équivalents, surtout si l'on tient compte des mouvements de fin d'année ;

— l'accroissement de la charge financière totale pour le Ministère des Affaires étrangères provient, d'une part, de l'augmentation normale des rémunérations, d'autre part, de ce que les Etats employeurs prennent progressivement la relève de notre action de coopération dans certains secteurs, notamment dans l'enseignement primaire et le début du secondaire, laissant au Ministère des Affaires étrangères la charge des postes budgétaires les plus lourds (enseignement supérieur et formation des formateurs).

Il convient à ce propos de rappeler le fait que le Ministère des Affaires étrangères privilégie de plus en plus les opérations de formation sur l'envoi de personnels français à l'étranger dans le cadre de l'assistance directe.

ANNEXE V

SERVICES CULTURELS, SCIENTIFIQUES ET DE COOPERATION TECHNIQUE A L'ETRANGER ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

PAYS	SERVICES CULTURELS, SCIENTIFIQUES et de coopération technique.			ETABLISSEMENTS français.	
	Désignation du service.	Effectifs (1).	Fonction- nement (en francs).	Effectifs (2).	Fonction- nement (en francs).
Allemagne	Service culturel	28	133.204	128	1.858.525
	Service scientifique	7	89.562		
Brésil	Service culturel, scientifique et de coopération technique	27	410.400	94	252.513
Cambodge	Service culturel	27	111.500	60	351.344
	Service de coopération technique ...	15	139.000		
Etats Unis	Services culturels	61	1.317.164	8	54.480
	Services scientifiques	18	303.220		
Liban	Service culturel et de coopération technique	21	141.520	113	590.662
Tunisie	Service culturel et de coopération technique	112	605.000	740	5.985.000
Viet-Nam	Service culturel et de coopération technique	58	419.240	242	453.504

(1) Y compris le personnel d'exécution et les agents de service.

(2) Personnel détaché.

ANNEXE VI

CONTRIBUTIONS FRANÇAISES AUX PRINCIPALES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ORGANISATIONS	CONTRIBUTION 1972. (Milliers de francs.)	POURCENTAGE par rapport aux dépenses totales de l'organisation.
O. N. U.	61.417	6
U. N. E. S. C. O.	13.086	6
F. A. O.	14.982	7,55
O. M. S.	25.409	5,42
O. I. T.	11.415	6,07
Force d'urgence des Nations Unies (Moyen-Orient) ..	1.600	»
Agence internationale de l'énergie atomique	4.355	5,49
Fonds volontaire de cette agence	150	»
U. E. O.	2.657	27,85
Conseil de l'Europe	10.906	17,49
O. C. D. E.	14.315	12
Eurocontrol	29.892	16,27
Commission de surveillance du cessez-le-feu en Indo- chine	8.390	22,80
Secrétariat de l'O. T. A. N.	20.678	17,10
Agence de coopération culturelle et technique de la francophonie	9.000	45
Programme alimentaire mondial	556	»
Programme des Nations Unies pour le développement.	30.092	2,26
F. I. S. E. et Centre international de l'enfance	11.940	»
U. N. R. W. A. et U. N. R. E. F.	3.627	»
C. E. R. N.	128.099	»